

nouvelle numérotation
consultez
la page 2 de la couverture
de cet annuaire

ville de paris

services d'urgence

complétez
immédiatement
ces cadres
cela peut vous
sauver la vie



pompiers

18

ou mieux, notez ici
le numéro de la caserne
concernée
(voir pages roses, rubriques
sapeurs-pompiers)



police

17



service d'aide médicale d'urgence (SAMU)

(1) 45 67 50 50



centre anti-poisons

(1) 42 05 63 29



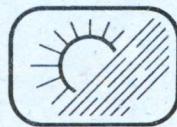
gaz (service de sécurité)

voir à
« gaz de France »
en liste alphabétique



SOS amitié

**(1) 42 96 26 26 (1) 46 21 31 31 (1) 43 64 31 31
(1) 42 93 31 31 (1) 60 78 16 16
(1) 47 23 80 80 (SOS HELP, langue anglaise)**



météorologie

**Région Parisienne
Île-de-France et Normandie
France entière**

*** (1) 43 69 02 02
* (1) 43 69 00 00
* (1) 43 69 01 01**

* 3 taxes de base par appel

sommaire des pages bleues

conseils pratiques		page 3
services commerciaux des télécommunications		page 4
droits et obligations de l'usager		page 6
facture		page 8
métropole, dom et tom	comment obtenir votre correspondant	page 10
english	how to use this directory and make a call	page 12
métropole, dom et tom	tarifs des communications	page 13
étranger	comment obtenir votre correspondant	page 19
étranger	tarifs des communications et indicatifs des pays	page 20
étranger	indicatifs de zone (pays les plus demandés)	page 22
étranger	fuseaux horaires	page 25
télécommunications grand public	produits et services	page 26
les télécommunications et l'entreprise		page 29
inscription et publicité dans l'annuaire		page 32
vente des annuaires		page 33
deutsch	Verwendung des Fernsprechbuchs und Tätigen von Anrufen	page 35

conseils pratiques



pour bien utiliser votre téléphone

Si vous avez
un poste à cadran : laissez celui-ci revenir au repos
après chaque chiffre;
un poste à clavier : enfoncez la touche à fond, composez chaque
chiffre l'un après l'autre.



service annuaire électronique



renseignements téléphoniques

Si vous n'êtes pas sûr du numéro de votre correspondant, consultez l'annuaire.
Si vous n'avez pas trouvé le numéro que vous cherchez, si votre correspondant réside hors du département, si vous ne savez pas comment appeler votre correspondant ou si vous souhaitez connaître le prix d'une communication téléphonique, et que vous n'avez pas trouvé ces renseignements dans les pages bleues :



dérangements et réclamations



renseignements commerciaux



accès à votre domicile



le téléphone et votre sécurité

Votre téléphone est un outil très sûr. Il doit cependant être utilisé avec précaution dans certaines situations.

Si vous obtenez la sonnerie, laissez à votre correspondant le temps de répondre.
En cas de non-réponse, différez votre appel.
Annoncez-vous dès que votre correspondant a décroché.
Si la communication est rompue ou de mauvaise qualité raccrochez. C'est à la personne qui a appelé de renouveler l'appel.
Veillez toujours à bien raccrocher le combiné.
Sinon vos correspondants obtiendraient la tonalité « occupé » et vous risqueriez de provoquer des perturbations au central téléphonique qui vous ferait classer en dérangement.
Si vous vous absentez ou si vous souhaitez ne pas être dérangé, vous pouvez brancher un répondeur téléphonique qui renseignera vos correspondants et enregistrera les appels (voir page 26).
Si vous débranchez la prise, vos correspondants obtiendront la sonnerie.

Composez le 11 (dans les zones où ce service est ouvert). Quels que soient les renseignements demandés et le département concerné, les trois premières minutes de recherche sont gratuites. Au-delà, vous ne payez que 0,77 F* toutes les deux minutes.
Composez le 36 19 91 11 dans les zones où le service n'est pas ouvert (dans ce cas, vous ne bénéficiez pas des trois minutes gratuites). (tarifs réduits aux mêmes heures que le téléphone).

Pour la métropole, les DOM, Andorre et Monaco, composez le 12.

Frais d'accès au service*	3,08 F
Suppléments :	
Recherche d'un numéro, recherche d'adresse.....	Néant
Recherche d'identité ou recherche multiple	13,75 F
Recherche de longue durée (par demi-heure)	50,00 F

**Pour l'étranger et les TOM,
composez le 19 33 + indicatif du pays** (voir page 20)
Toutes demandes de renseignements* 7,70 F

Si votre poste fonctionne mal ou « reste muet » **composez le 13** à partir d'une cabine ou du poste d'abonné le plus proche (appel gratuit).

Si vous souhaitez des **renseignements sur votre abonnement**, sur les possibilités de **faire modifier votre installation**, sur la **facturation**, sur les **produits et services** que nous offrent les Télécommunications, **adressez-vous à votre agence commerciale des Télécommunications** **composez le 14** (appel gratuit) - **reportez-vous pages 4 et 5.**

Les agents des Télécommunications possèdent une carte d'identité professionnelle. Vous pouvez demander cette carte à tout agent des Télécommunications qui se présente à votre domicile.

Près de l'eau. Ne téléphonez pas sous la douche, dans une baignoire ou une piscine; l'immersion du poste ou du combiné peut provoquer une décharge électrique.

Par temps d'orage. Si vous vous trouvez dans une zone d'orage violent, téléphonez seulement en cas d'urgence, et soyez bref; quelles que soient les précautions prises par les Télécommunications, la ligne peut être touchée par la foudre.

Pour signaler une fuite de gaz. Ne téléphonez pas dans le local où vous avez détecté cette fuite, tant qu'elle n'est pas réparée.

services commerciaux des télécommunications

nouvelle numérotation
consultez
la page 2 de la couverture
de cet annuaire

pour toutes les questions concernant votre ou vos installations, les agences commerciales sont à votre disposition

pour une demande concernant la ligne à partir de laquelle vousappelez, vous pouvez composer le **14**.

si votre demande concerne votre facture ou bien si vousappelez au sujet d'un abonnement qui concerne une autre ligne :

- déterminez l'agence commerciale dont vous dépendez grâce aux 4 premiers chiffres de votre numéro d'appel et en utilisant le tableau ci-dessous;
- composez le numéro d'appel **gratuit** qui figure en face du nom de cette agence commerciale

agences commerciales	téléboutiques rattachées	indicatifs	n° d'appel gratuit	renseignement facture	adresse
auteuil		42 24-42 30-42 88-45 03-45 04 45 20-45 24-45 25-45 27-46 47 <i>mozart</i> 46 51-47 43	(1) 42 24 14 14	(1) 42 24 67 67	10, rue Lyautey 75016 Paris 123, avenue Mozart 75016 Paris
diderot		43 07-43 40-43 41-43 42-43 43 43 44-43 45-43 46-43 47-46 28	(1) 43 41 11 11	(1) 43 41 11 11	187, avenue Daumesnil 75012 Paris
élysées	<i>élysées</i>	42 25-42 32-42 56-42 99-43 59 45 61-45 62-45 63-47 20-47 23	(1) 42 25 14 14	(1) 42 25 14 14	87, rue La Boétie 75381 Paris Cedex 08 52, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
jeanne-d'arc	<i>gobelins</i> <i>verlaine</i>	43 31-43 36-43 37-45 35-45 70 45 80-45 81-45 82-45 83-45 84 45 85-45 86-45 87-45 88-45-89 47 07	(1) 45 84 12 40	(1) 45 84 12 40	26, place Jeanne-d'Arc 75013 Paris 40, boulevard de Port-Royal 75005 Paris 26, rue du Moulin-des-Prés 75013 Paris
louvre		42 21-42 33-42 36-42 44-42 60 42 61-42 96-42 97-42 98-45 08 47 03	(1) 42 36 14 14	(1) 42 36 14 14	46 bis, rue du Louvre 75100 Paris RP
luxembourg	<i>mouton-duvernet</i>	42 22-42 34-43 20-43 21-43 22 43 23-43 25-43 26-43 27-43 29 43 54-45 44-45 48-45 49-46 33 46 34	(1) 43 29 14 14	(1) 43 29 13 13	91, boulevard Saint-Michel 75005 Paris 21, avenue du Général-Leclerc 75014 Paris
monceau	<i>ternes</i>	42 27-42 67-43 80-45 72-45 74 46 22-47 63-47 64-47 66-47 87	(1) 47 64 14 14	(1) 47 64 14 14	23, rue Médéric 75840 Paris Cedex 17 69, avenue des Ternes 75017 Paris
montmartre	<i>épinettes</i> <i>barbès</i>	42 23-42 26-42 28-42 29-42 51 42 52-42 54-42 55-42 57-42 58 42 59-42 62-42 63-42 64-46 06 46 27	(1) 42 62 14 14	(1) 42 62 14 14	5, rue des Cloys 75877 Paris Cedex 18 39-41, rue Guy-Moquet 75017 Paris 61, boulevard Barbès 75018 Paris
montparnasse		42 73-43 06-45 50-45 51-45 52 45 54-45 55-45 56-45 57-45 58 45 64-45 66-45 67-45 68-45 71 45 75-45 77-45 78-45 79-47 05 47 34-47 83	(1) 43 20 15 15	(1) 43 20 13 14	30, boulevard de Vaugirard 75746 Paris Cedex 15



agences commerciales



téléboutiques rattachées

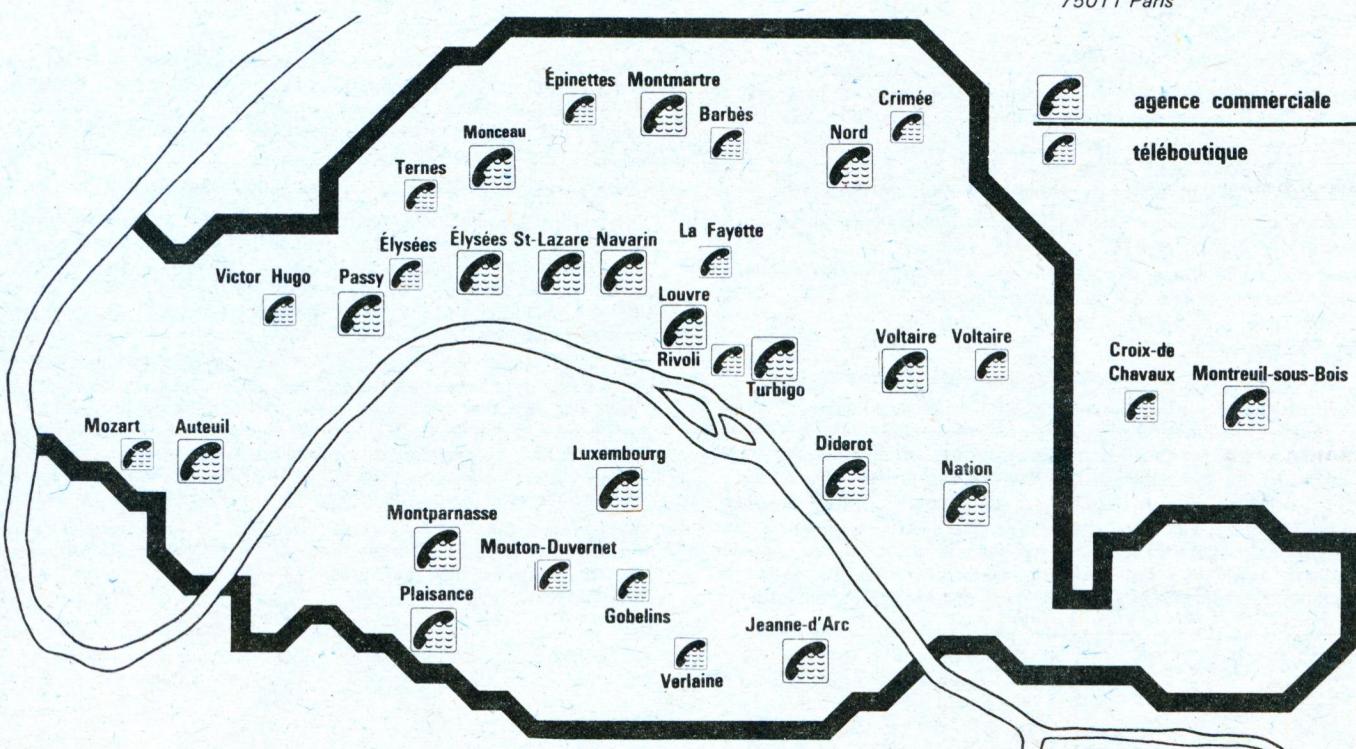
indicatifs

n° d'appel gratuit

renseignement facture

adresse

montreuil-sous-bois	42 87-43 60-43 61-43 62-43 63 43 64-45 28-48 51-48 54-48 55 48 57-48 58-48 59-48 94-48 97	(1) 48 58 15 02	(1) 48 58 91 47	94, rue Alexis-Pesnon 93100 Montreuil-sous-Bois
croix-de-chavaux				centre commercial de la Croix-de-Chavaux 8, boulevard Chanzy 93100 Montreuil-sous-Bois
nation	43 48-43 49-43 56-43 58-43 66 43 67-43 70-43 71-43 72-43 73 43 79-46 36-47 97	(1) 43 66 14 14	(1) 43 66 14 14	30, rue d'Avron 75971 Paris Cedex 20
voltaire				128, boulevard Voltaire 75011 Paris
navarin	42 46-42 47-42 80-42 81-42 82 42 85-45 23-45 26-47 70-48 24 48 74-48 78	(1) 42 85 14 14	(1) 42 85 14 14	20, rue de Navarin 75436 Paris Cedex 09
la fayette				59-61, rue La Fayette 75009 Paris
nord	42 00-42 01-42 02-42 03-42 05 42 06-42 08-42 09-42 38-42 39 42 40-42 41-42 45-42 49-46 07 48 03	(1) 42 41 14 14	(1) 42 41 14 14	190, quai de Jemmapes 75010 Paris
crimée				86, rue de Flandre 75019 Paris
passy	45 00-45 01-45 02-45 05-45 53 47 04-47 27	(1) 47 27 14 14	(1) 47 27 41 14	29, rue des Sablons 75116 Paris 3, place Victor-Hugo 75016 Paris
victor-hugo				
plaisance	42 50-45 30-45 31-45 32-45 33 45 38-45 39-45 40-45 41-45 42 45 43-45 45-48 28-48 42	(1) 45 45 67 25	(1) 45 45 67 87	208, rue Raymond-Losserand 75014 Paris
saint-lazare	42 65-42 66-42 68-42 93-42 94 43 87-45 22-47 42	(1) 42 68 14 14	(1) 42 68 14 14	8-10, rue d'Amsterdam 75009 Paris
turbigo	42 71-42 72-42 74-42 76-42 77 42 78-46 01-48 87	(1) 42 78 14 14	(1) 42 71 21 75	57, rue des Archives 75141 Paris Cedex 03 24, rue de Rivoli 75004 Paris
rivoli				
voltaire	43 38-43 55-43 57-47 00-48 04 48 05-48 06-48 07	(1) 48 07 14 14	(1) 48 07 14 14	8, passage Saint-Pierre-Amelot 75536 Paris Cedex 11 128, boulevard Voltaire 75011 Paris
voltaire				



dans tous les bureaux de poste, vous pouvez demander à être mis gratuitement en relation avec l'agence commerciale.



droits et obligations de l'usager

nouvelle numérotation
consultez
la page 2 de la couverture
de cet annuaire

le contrat d'abonnement (1)

la durée

Le contrat est conclu le jour de la mise en service de l'installation. C'est un contrat administratif régi essentiellement par les dispositions du code des PTT et les décrets parus au *Journal officiel*.

La durée minimum de l'abonnement est d'un an, puis renouvelable par tacite reconduction par période de deux mois (bimestre).

la fin du contrat

Un abonnement permanent peut être résilié par le titulaire, la redevance en étant due pour la durée minimum d'un an.

L'Administration des PTT peut, à tout moment et même avant l'expiration de la durée minimum, mettre fin à un abonnement, dans les cas où l'abonné n'observe pas ses obligations et en particulier s'il n'acquitte pas le paiement des factures.

Lors de la résiliation d'un abonnement, du fait de l'Administration, ou du fait de l'abonné au-delà du délai minimum obligatoire, la partie des redevances principales et accessoires versées à l'avance et correspondant à la période pendant laquelle l'abonnement n'est plus en vigueur est remboursée à l'abonné.

les modifications du contrat

Chaque abonné peut demander à toute époque, en s'adressant à l'agence commerciale des Télécommunications :

- une modification de son installation téléphonique;
- une suspension provisoire de la ligne;
- un changement de numéro d'appel;
- une modification des conditions de paiement des factures;
- sous certaines conditions, le changement du nom du titulaire de l'abonnement.

Ces modifications sont, suivant les cas, possibles d'une redevance supplémentaire.

le fonctionnement du service

Si votre installation est en dérangement ou fonctionne mal, un service d'assistance vous est proposé (composez le 13).

Si vous subissez une interruption de service, qui ne vous est pas imputable, d'une durée égale ou supérieure à sept jours consécutifs, il vous sera accordé une réduction de vos redevances d'abonnement.

La durée de l'interruption est calculée à compter du lendemain du jour où vous avez avisé les PTT.

Vous pouvez bénéficier des différents services offerts par l'Administration des PTT et qui sont détaillés dans les pages 26 à 31.

les droits

L'abonnement vous permet d'accéder au réseau téléphonique.

Vous disposez, conformément aux articles 34 et suivants de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, d'un droit d'accès aux informations nominatives vous concernant qui font l'objet d'un traitement automatisé.

Ce droit d'accès s'exerce auprès des agences commerciales des Télécommunications. Les inscriptions contenues dans le système d'information des usagers sont destinées à l'édition des annuaires officiels, de listes destinées à être commercialisées et à la production de la documentation pour les centres de renseignements téléphoniques.

Vous êtes inscrit gratuitement dans l'annuaire et vous recevez gratuitement chaque année l'annuaire de votre département sauf si vous avez opté pour l'annuaire électronique.

Les abonnés qui ne souhaitent pas figurer dans les annuaires doivent acquitter une redevance mensuelle de 11 F. Dans ce cas les informations les concernant ne sont en aucun cas communiquées par les opérateurs des renseignements téléphoniques quelles que soient les raisons invoquées.

Les inscriptions figurant dans les annuaires ont par nature un caractère public et sont d'ailleurs utilisées par de nombreux organismes pour des actions de publipostage notamment à des fins humanitaires et commerciales.

Pour permettre l'usage de ces inscriptions sous une forme directement utilisable et avec une fraîcheur plus grande, les PTT ont décidé, après avis favorable de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés, de commercialiser des extraits des fichiers servant à l'édition de l'annuaire.

Les abonnés qui ne souhaitent pas figurer sur ces listes, tout en continuant à paraître dans les annuaires, peuvent en faire gratuitement la demande en écrivant à l'adresse suivante :

Service National de l'Édition des Annuaires des Télécommunications
182, rue Lecocq, 33065 BORDEAUX CEDEX

Ils peuvent aussi s'adresser à leur agence commerciale des Télécommunications dont les coordonnées sont indiquées sur leur facture téléphonique.

l'installation

Elle peut être :

fournie par l'Administration

Dans ce cas, l'Administration assure la fourniture et l'entretien des matériels qui restent la propriété de l'État. Vous êtes responsable de ces matériels, que vous devez restituer en cas de résiliation. L'Administration peut vous fournir différents matériels (voir listes des produits et services offerts pages 26 à 31).

achetée dans le commerce ou réalisée par un installateur privé

Pour les appareils de pénétréphonie (postes simples, répondeurs, compteurs de taxes, composeurs automatiques), aucune autorisation préalable n'est nécessaire dès lors qu'il s'agit d'un matériel agréé par l'Administration. Cet agrément vous garantit qu'ils sont adaptés au réseau et que leur installation ne perturbera pas son bon fonctionnement. Le branchement d'appareils non agréés est interdit et passible d'une pénalité.

Les autres installations doivent être réalisées par des installateurs admis par les PTT dont la liste peut être consultée dans les agences commerciales des Télécommunications ou en consultant les pages jaunes de l'annuaire à la rubrique : TÉLÉPHONIE INSTALLATEURS ADMIS PAR LES PTT. Ces installations sont soumises à autorisation préalable et peuvent être vérifiées par un agent des Télécommunications. Cette procédure vous assure la qualité des installations mises à votre disposition.

Attention : l'abonné qui achète ou fait réaliser son installation s'engage à la modifier ou à la remplacer à ses frais à la demande de l'Administration, lorsque le bon fonctionnement du réseau ou ses conditions d'exploitation l'exigent.

droits et obligations de l'usager

liste des associations d'utilisateurs et de consommateurs s'intéressant au secteur des télécommunications

Associations d'usagers des télécommunications

AFUTT (Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications), BP n° 1, 92430 Marnes-la-Coquette; tél. : (1) 47 41 09 11; membre de la Fédération internationale des associations d'utilisateurs des télécommunications (INTUG : international telecommunication users group). Le délégué général de l'AFUTT est membre du Conseil supérieur des PTT.

Organisations nationales de consommateurs représentées au Comité national de la consommation (CNC).

ADEIC-FEN (Association d'éducation et d'information du consommateur), 53, rue La Bruyère, 75009 Paris; tél. : (1) 42 85 09 29 • **AFOC** (Association FO consommateurs), 198, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14; tél. : (1) 45 39 22 03 • **ANC** (Association des nouveaux consommateurs), 58, rue Jean-Jacques-Rousseau, 75001 Paris; tél. : (1) 42 33 03 03 • **ASSECO-CFDT** (Association études et consommation), 35, rue Compans, 75019 Paris; tél. : (1) 42 45 92 29 • **CNAPFS** (Comité national des associations populaires familiales syndicales), 1, rue de Maubeuge, 75009 Paris; tél. : (1) 42 80 27 05 • **CGL** (Confédération générale du logement), 45, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris; tél. : (1) 42 81 23 23 • **CNL** (Confédération nationale du logement), 8, rue Mériel, BP 73, 93120 Montreuil Cedex; tél. : (1) 48 57 04 64 • **CSCV** (Confédération syndicale du cadre de vie), 12, avenue du Général-de-Gaulle, 94300 Vincennes; tél. : (1) 42 72 96 26 • **CSF** (Confédération syndicale des familles), 53, rue Riquet, 75019 Paris; tél. : (1) 42 41 33 99

- **CNAFAL** (Conseil national des associations familiales laïques), 4, rue Giffard, 75013 Paris; tél. : (1) 45 84 50 39 • **FFF** (Fédération des familles de France), 28, place Saint-Georges, 75442 Paris Cedex 09; tél. : (1) 45 26 26 62 • **FNAFR** (Fédération nationale des associations familiales rurales), 81, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris; tél. : (1) 47 04 94 63 • **FNCC** (Fédération nationale des coopératives de consommateurs), 27-33, quai A-Le-Gallo, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex; tél. : (1) 46 04 91 78 • **FN LÉO LAGRANGE** (Fédération nationale Léo Lagrange), 21, rue de Provence, 75009 Paris; tél. : (1) 42 46 82 92 • **INDECOSA-CGT** (Information et défense des consommateurs salariés), case 430, 93514 Montreuil Cedex; tél. : (1) 48 51 84 26 • **LABO-COOP** (Laboratoire coopératif), 16, rue Maignan-Larivière, 95390 Saint-Prix; tél. : (1) 34 16 08 23 • **ORGEKO** (Organisation générale des consommateurs), 3, rue de Provence, 75009 Paris; tél. : (1) 42 46 08 33 • **UFC** (Union fédérale des consommateurs), 14, rue Froment, 75555 Paris Cedex 11; tél. : (1) 48 07 19 00 • **UFCS** (Union féminine civique et sociale), 6, rue Béranger, 75003 Paris; tél. : (1) 42 72 19 18 • **UNAF** (Union nationale des associations familiales), 28, place Saint-Georges, 75009 Paris; tél. : (1) 42 80 67 66.

Établissement public national

Institut national de la consommation, 80, rue Lecourbe, 75732 Paris Cedex 15; tél. : (1) 45 67 35 58.

Nota. — Vous pouvez vous adresser aussi aux chambres de commerce et d'industrie et aux offices des transports et des PTT.

la facture des télécommunications

TELECOMMUNICATIONS		FACTURE				
DESTINATAIRE		COMPTÉ	DATE	MONTANT		
SITUATION DE COMPTÉ	1 MONTANT DE LA FACTURE PRÉCEDENTE	2 REGULARISATIONS	3 REMBOURSEMENTS	4 VERSEMENTS ENREGISTRÉS	5 SOLDE REPORTÉ	
PRESTATIONS FACTUREES						EN FRANCS
ABONNEMENT						9
CONSOMMATION ENREGISTRÉE						10
RELEVÉ DU COMPTEUR À LA PRÉCEDENTE FACTURE RELEVÉ DU COMPTEUR POUR CETTE FACTURE NOMBRE D'UNITÉS FACTUREES A 0,77 FRANC						
MONTANT DES PRESTATIONS FACTUREES						11
Pour tout renseignement adressez-vous à votre AGENCE COMMERCIALE		6	5 + 6 SOMME DUE		12	
EN CAS QUI CONCERNE LA PRÉSENTE FACTURE APPElez LE VOIR AU VERSO LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES						13
DATE LIMITÉE DE PAIEMENT						

1. Montant de la facture précédente
 2. Sommes pouvant venir en supplément ou en déduction de votre compte
 3. Somme restituée à la suite d'un excédent de paiement
 4. Total des sommes dont le versement a été constaté avant l'établissement de la présente facture
 5. Total des montants des quatre rubriques précédentes (+ ou -)
 6. Numéro d'ordre du relevé (six dans l'année)
 7. Date d'établissement de la facture
 8. Période d'abonnement pour les deux mois à venir (payable d'avance)
 9. Redevance d'abonnement pour les deux mois à venir
 10. Coût du trafic écoulé par voie automatique : nombre d'unités de taxe multiplié par le prix de l'unité
 11. Montant à régler
 12. Date limite de règlement
 13. Adresse et numéro de téléphone de l'agence commerciale compétente pour vous renseigner

la facture des télécommunications

comment régler votre facture de télécommunications :

Vous pouvez régler votre facture :

- par virement postal
- par chèque bancaire
- en espèces

se conformer aux principes d'utilisation précisés au verso du document (**TUP**- titre universel de paiement) accompagnant votre facture

Vous pouvez aussi régler par
prélèvement automatique

- sur compte bancaire
 - sur compte de chèques postaux
 - sur livret de Caisse nationale d'épargne
 - sur livret de Caisse d'épargne et de prévoyance
- c'est le plus simple des modes de paiement ! pas de déplacement... pas de risque d'oubli**

La facture que vous recevez précise la date de prélèvement sur votre compte.

Tous les deux mois, le Centre de facturation et de recouvrement des Télécommunications vous adresse une facture dont les différentes rubriques vous sont expliquées sur le fac-similé reproduit ci-contre.

date limite de paiement

La date limite de paiement est indiquée sur votre facture.

Passé cette date, un avis de rappel vous est transmis.

Votre ligne pourra être suspendue ou mise en service restreint, et vous êtes passible d'une taxe, pour non-paiement des redevances dans les délais réglementaires, qui correspond à une majoration de 10 % de la somme due avec un minimum de perception de 25 F la première fois et de 250 F en cas de récidive dans les sept mois suivants.

Résiliation d'office :

- si huit jours après la suspension de votre ligne téléphonique vous n'avez toujours pas réglé votre dette, votre abonnement sera résilié d'office et l'Administration poursuivra le recouvrement de la créance par tous les moyens de droit.

litiges

En cas de litige sur le contenu ou le montant de votre facture, vous pouvez vous adresser à votre agence commerciale des Télécommunications.

Afin de permettre la suspension du prélèvement automatique vous devez effectuer cette démarche dès que possible après réception de votre facture.

Toutefois, vous devez néanmoins effectuer le paiement, dans les délais mentionnés sur votre facture, de la part des redevances ne faisant pas l'objet du litige (charges fixes : taxes d'abonnement, moyenne de la consommation des bimestres précédents, ...).

Après enquête approfondie, l'agence commerciale vous fera connaître la suite donnée à votre requête :

- en cas de réponse favorable, une diminution du montant de votre facture vous sera accordée;
- en cas de réponse défavorable, vous devez acquitter le solde de votre facture sous huitaine à votre agence commerciale dont l'adresse figure sur la facture ou adresser un recours administratif.

recours

Ils peuvent être adressés à la direction opérationnelle ou à la direction régionale des Télécommunications. Ce recours doit être transmis dans un délai de deux mois après que l'agence commerciale vous aura informé de sa décision.

En cas de désaccord, vous pouvez enfin saisir le tribunal administratif de votre région qui est compétent en matière de litiges nés de l'exécution d'un contrat d'abonnement téléphonique.

Ce recours doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de l'Administration et présenté par ministère d'avocat.

facturation détaillée

Les Télécommunications ont décidé de fournir le service de facturation détaillée des communications taxées à la durée aux usagers du téléphone raccordés sur des centraux électroniques qui le demanderont. La fourniture de ce service donne lieu à souscription d'un abonnement complémentaire.

Les abonnés au service de la facturation détaillée reçoivent leur facture habituelle accompagnée d'une ou plusieurs annexes.

L'annexe indique, pour les communications taxées à la durée, le jour et l'heure de l'appel, la direction demandée, le tarif appliqué (plein ou réduit) et le prix de la communication.

A la suite d'un avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) les quatre derniers chiffres du numéro composé n'apparaissent pas sur l'annexe à la facture.

La généralisation de ce service à l'ensemble des centraux électroniques s'effectuera au fur et à mesure des possibilités techniques.

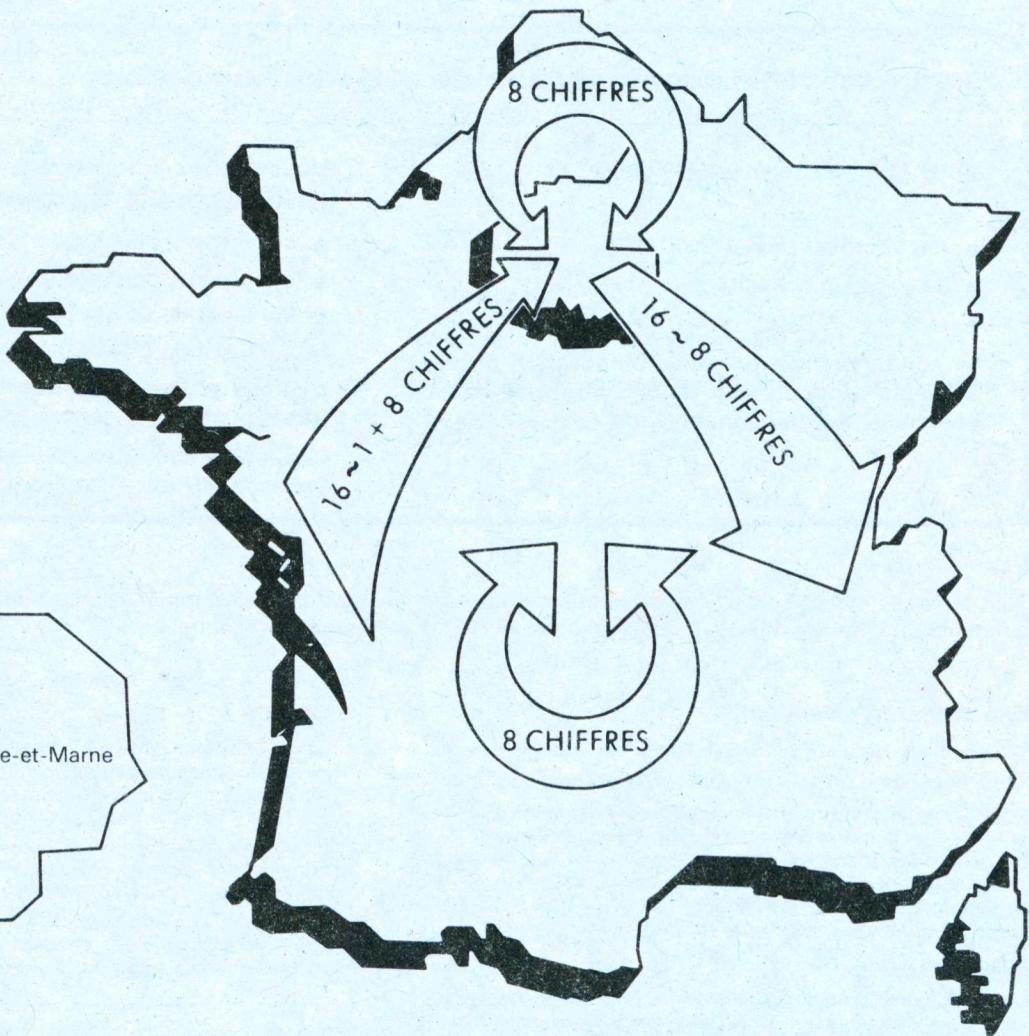
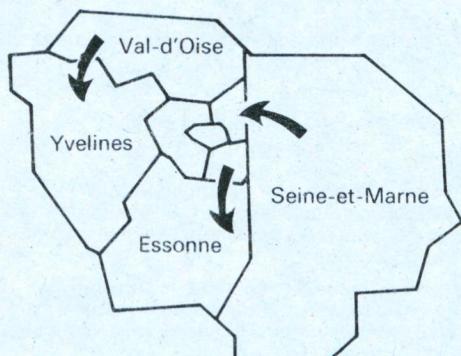
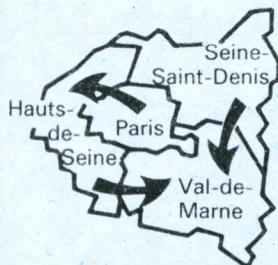
Pour savoir si ce service vous est accessible, composez le 14.



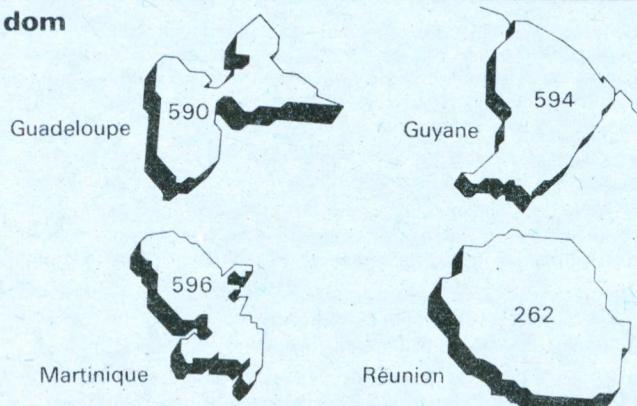
métropole, dom et tom

comment obtenir votre correspondant

nouvelle numérotation
consultez
la page 2 de la couverture
de cet annuaire



dom



Saint-Pierre
et Miquelon
508

Mayotte (1)..... 269

tom

tom	Code
Nouvelle-Calédonie	687
Polynésie française	689
Wallis et Futuna (1)	681

(1) Mayotte, Wallis-et-Futuna ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire d'un agent des Télécommunications (voir p. 11).

métropole, dom et tom

comment obtenir votre correspondant

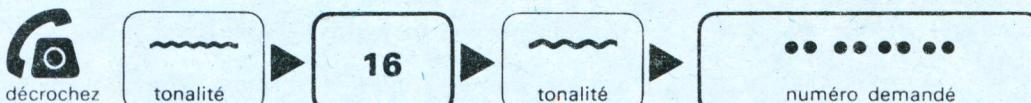
automatique

pour obtenir un abonné de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise*



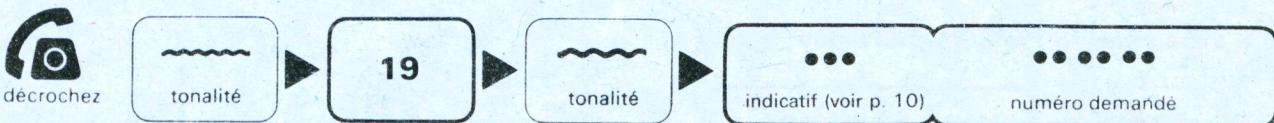
exemples : pour obtenir l'abonné 42 50 23 45 à Paris, composez 42 50 23 45
pour obtenir l'abonné 39 50 10 00 à Versailles, composez 39 50 10 00
pour obtenir l'abonné 60 78 41 20 à Évry, composez 60 78 41 20

pour obtenir les autres départements de métropole (sauf Paris/Île-de-France)



exemples : pour obtenir l'abonné 74 23 08 00 à Bourg-en-Bresse, composez 16 puis 74 23 08 00
pour obtenir l'abonné 78 32 84 31 à Lyon, composez 16 puis 78 32 84 31
pour obtenir l'abonné 67 63 90 00 à Montpellier, composez 16 puis 67 63 90 00

pour obtenir les dom et les tom



exemples : pour obtenir l'abonné 262 20 01 12 de la Réunion, composez le 19 puis 262 20 01 12
pour obtenir l'abonné 596 70 12 70 de la Martinique, composez le 19 puis 596 70 12 70
pour obtenir l'abonné 590 81 24 15 de la Guadeloupe, composez le 19 puis 590 81 24 15

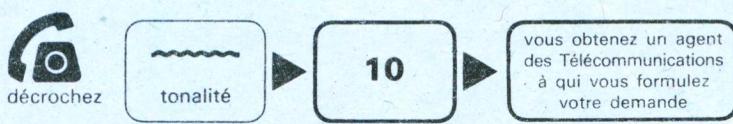
réclamations

13

par l'intermédiaire d'un agent des Télécommunications

pour la métropole

cartes télécommunications



pour les dom et les tom ainsi que pour Mayotte

- cartes télécommunications
- communications à destination des réseaux non encore automatisés



* et les abonnés de Chambly dans l'Oise.

english

how to use this directory and make a call

emergency services

pompiers	fire brigade	see p. 1
ambulance	ambulance	see p. 1
police	police	see p. 1

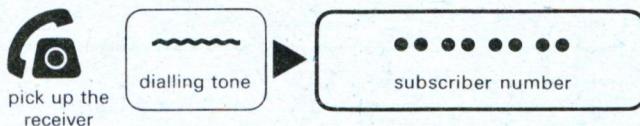
you can also find these numbers under the name of each town

some useful numbers

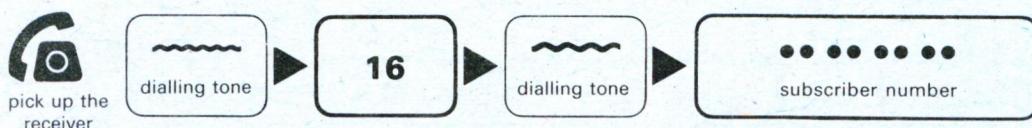
directory inquiries (inland numbers)	see p. 3
directory inquiries (foreign numbers) 19.33 + country code	see p. 20
telegrams	see p. 26

calls and charges

to call a subscriber in Paris/Ile de France



to call a subscriber in Metropolitan departments (except in Paris/Ile de France)

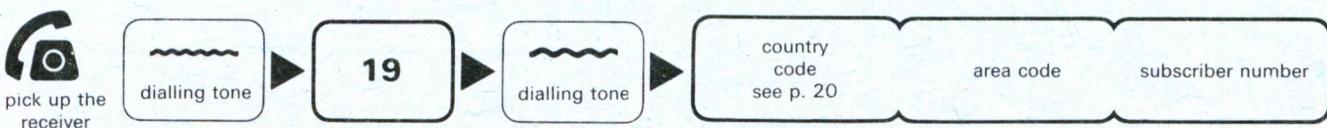


charges : see pages 13 and following

- charges depend on the distance and the duration of the call
- in Metropolitan France, over 100 km calls are charged at the same rate regardless of distance
- reduced rates apply in the evening and at week-ends

international calls

calls can be dialled direct to most countries. The rates for international calls differ from country to country.
See page 20.



dial 19.33 + country code for calls to countries which cannot be dialled directly (see page 20)

how to find the number you want

the white pages directory

- a. for each town, surnames are listed in alphabetical order
- b. the subscribers are listed alphabetically A-Z according to : 1. surname, 2. firstname, 3. address

for businesses in yellow pages directory

use the classified index in the first yellow pages and refer to the page numbers shown

métropole, dom et tom

tarifs des communications *

communications automatiques

La localité d'où vous téléphonez appartient à une circonscription de taxe précisée dans les pages blanches de cet annuaire.

Voir les limites de la circonscription de taxe de Paris à la page 14.

- Une communication avec un abonné de la même circonscription coûte une taxe de base, soit 0,77 F, quelle que soit sa durée en période de tarif réduit (*tarifs blanc, bleu, bleu nuit*).

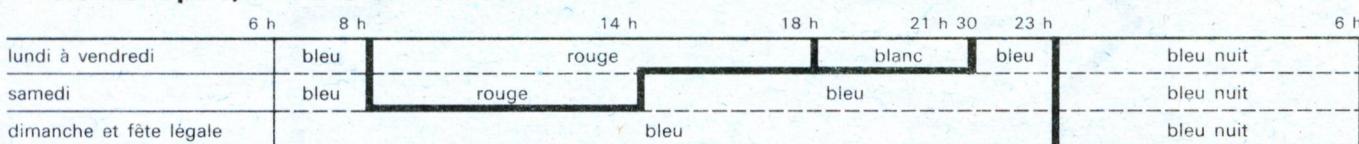
Toutes les 20 minutes en période de plein tarif (*tarif rouge*).

- Si vousappelez un correspondant d'une autre circonscription, votre compteur avance d'une première unité (0,77 F) quand votre correspondant décroche. Puis, à intervalles de temps réguliers, il ajoute une autre unité (0,77 F). Pour connaître cet intervalle, consultez la carte de votre circonscription ou le tableau de correspondance des indicatifs téléphoniques et les tableaux A et B (pages suivantes).

pour vos communications hors circonscription, profitez des tarifs réduits

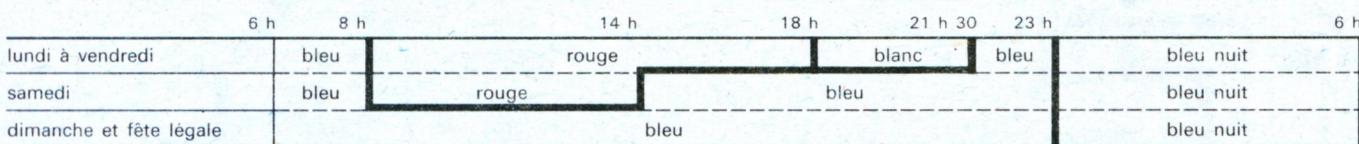
tarif rouge : plein tarif — **tarif blanc** : réduction de 30 % — **tarif bleu** : réduction de 50 % — **tarif bleu nuit** : réduction de 65 %

I. vers métropole, Andorre et Monaco :

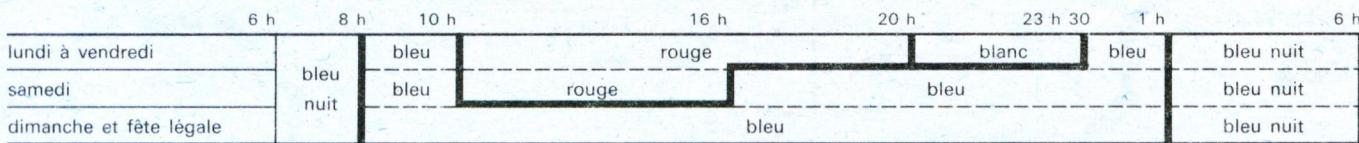


II. vers DOM :

- vers Réunion



- vers Guadeloupe, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane



III. vers TOM (réduction de 23 %) :

- vers Nouvelle-Calédonie : les jours ouvrables y compris le samedi de 2 h à 6 h et de 15 h à 19 h;
- vers Polynésie française : les jours ouvrables y compris le samedi de 2 h à 6 h et de 14 h à 18 h et les dimanches et jours de fête légale française, toute la journée.

communications obtenues à partir des postes d'abonnés mis à la disposition du public

Le prix maximum des communications que les abonnés, comme les hôtels, cafés, restaurants, etc., qui mettent, d'une manière habituelle, leur poste à la disposition de leur clientèle ou du public, sont autorisés à percevoir, est actuellement fixé à 1 F par impulsion.

En aucun cas ces surtaxes ne doivent être majorées, notamment pour l'application de la TVA ou de tout autre impôt. En effet, la TVA comprise sur la seule majoration est incluse dans le prix maximum autorisé.

Les réclamations concernant la perception de suppléments abusifs peuvent être adressées aux services des PTT qui feront constater

l'infraction par les services habilités à dresser procès-verbal (directions départementales de la Concurrence et de la Consommation, police judiciaire ou gendarmerie).

En outre, les abonnés mettant leur poste à la disposition du public ou de leur clientèle et disposant d'un compteur de taxe à domicile, peuvent obtenir gratuitement, dans les agences commerciales des Télécommunications, un barème indiquant, pour chaque communication, le prix à facturer.

* Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur à la date du 21 octobre 1985.

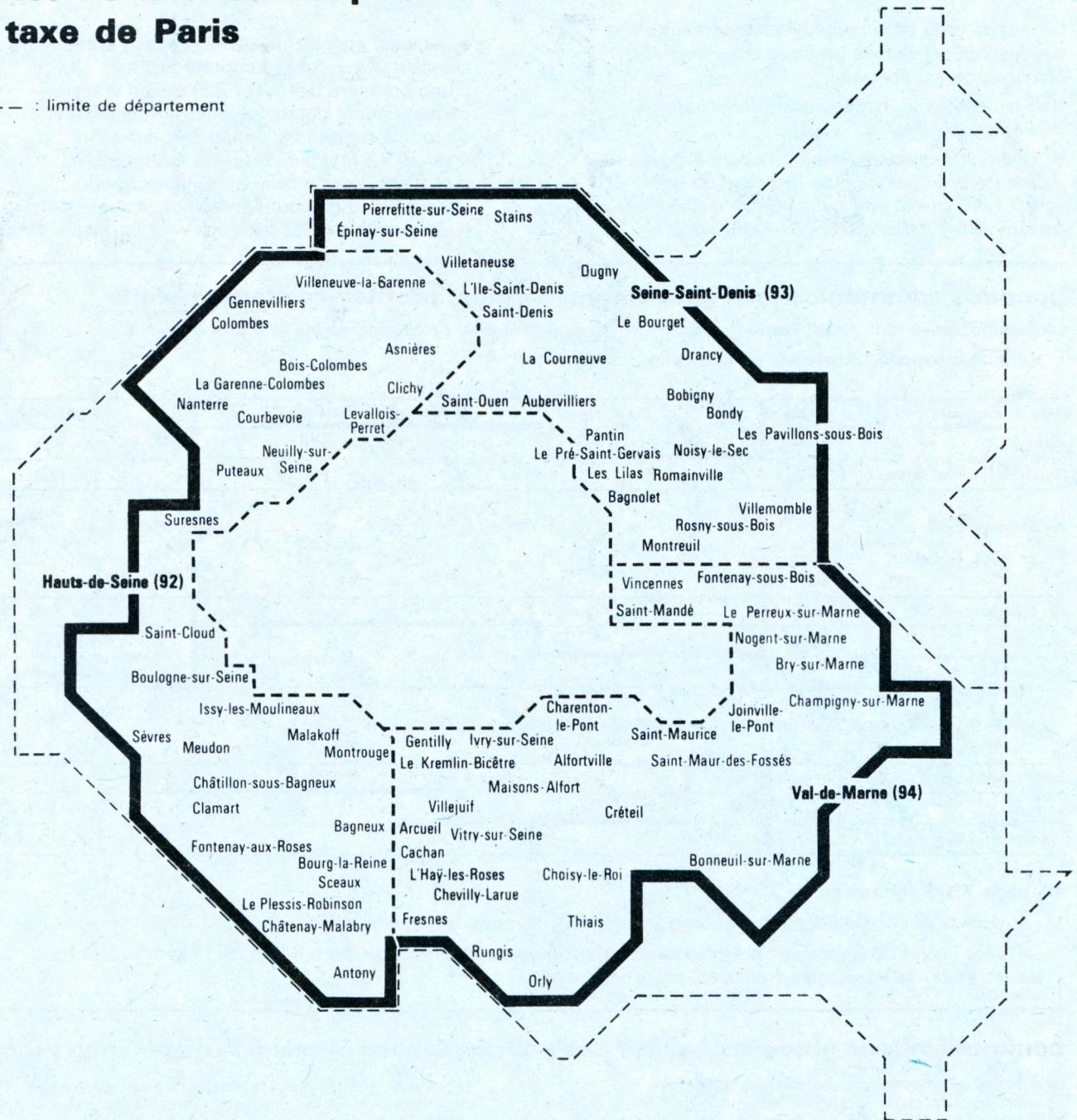


métropole, dom et tom

tarifs des communications

limites de la circonscription de taxe de Paris

----- : limite de département



La circonscription téléphonique de Paris comprend l'ensemble des postes téléphoniques situés à Paris et sur le territoire des communes indiquées ci-dessus.

Une seule taxe de base est appliquée à toute communication ordinaire échangée à l'intérieur de la circonscription de Paris quelle que soit sa durée en période de tarif réduit (tarifs blanc, bleu, bleu nuit).
Toutes les 20 minutes en période de plein tarif (tarif rouge).

métropole, dom et tom

coût des communications au départ de la circonscription de PARIS

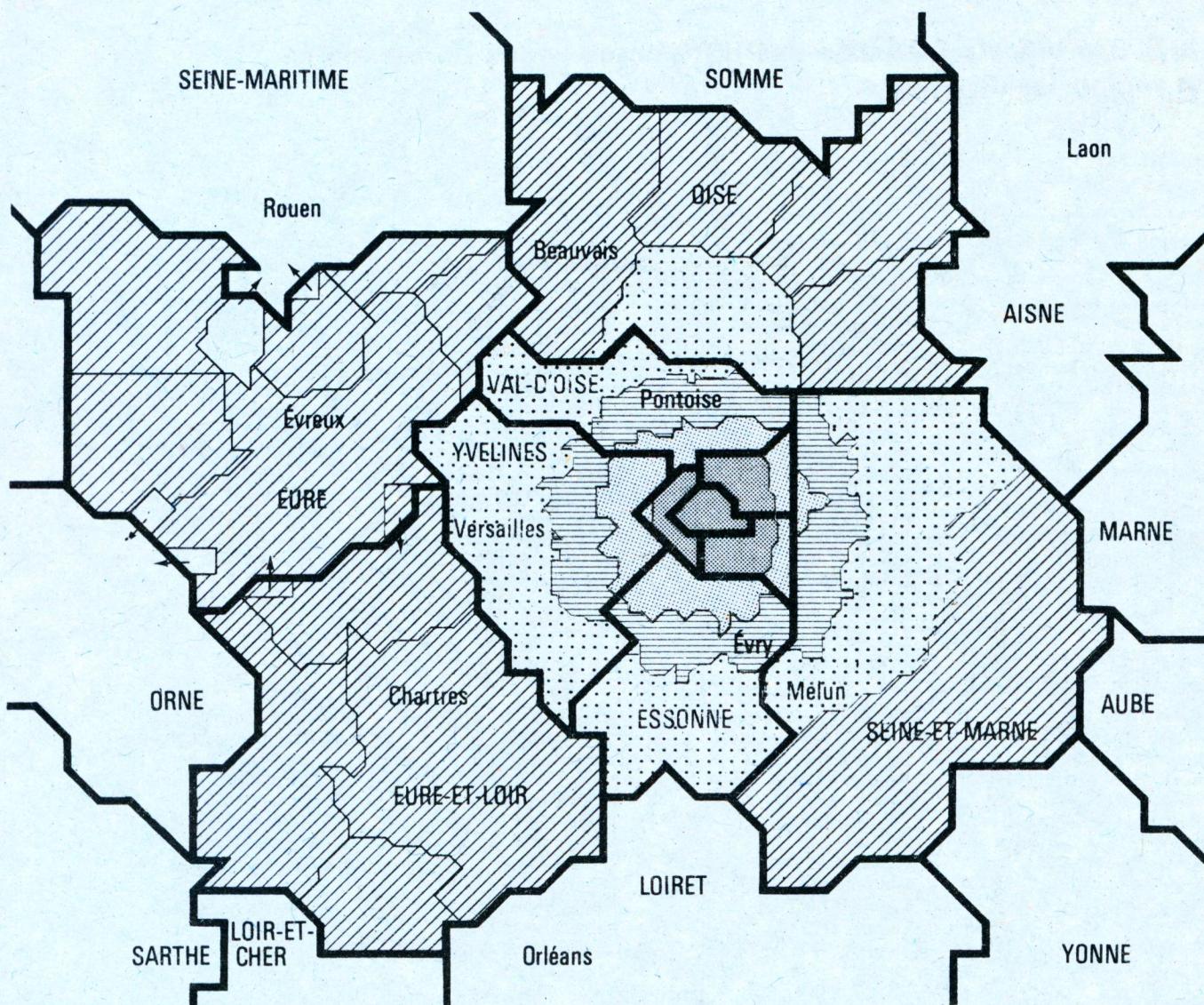


tableau A. — coût moyen* en francs d'une minute de conversation interurbaine obtenue par voie automatique

zone de taxes ► tarifs ▼						DOM	Nouvelle- Calédonie Polynésie française	Mayotte
rouge	0,39 F	0,65 F	1,03 F	1,93 F	3,85 F	11,00 F	22,00 F	11,55 F
blanc	0,28 F	0,46 F	0,73 F	1,36 F	2,72 F	7,70 F	17,12 F	Wallis et Futuna
bleu	0,20 F	0,33 F	0,52 F	0,97 F	1,93 F	5,50 F	voir page 13	23,90 F
bleu nuit	0,14 F	0,23 F	0,37 F	0,68 F	1,36 F	3,85 F		

Légende
 — : limite de département
 - - - : limite de circonscription de taxe
 ← : secteur rattaché à une circonscription d'un département voisin
 * Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur à la date du 21 octobre 1985.

* Quotient du coût en francs de la taxe de base (0,77 F) par la période de répétition en minutes de cette taxe.

Nota. — Ces prix sont donnés à titre indicatif, étant entendu que pour la taxation d'une communication, toute période commencée est due entièrement.



métropole, dom et tom

tarifs des communications

Liste des villes principales des différentes zones de taxation en région Ile-de-France

zone A

Aéroport Charles-de-Gaulle
Argenteuil (95)
Athis-Mons (91)
Aulnay-sous-Bois (93)
Bièvres (91)
Blanc-Mesnil [Le] (93)
Boissy-Saint-Léger (94)
Bougival (78)
Chatou (78)
Chaville (92)
Chelles (77)
Chennevières-sur-Marne (94)
Chesnay [Le] (78)
Cormeilles-en-Parisis (95)
Deuil-la-Barre (95)
Eaubonne (95)

Enghien-les-Bains (95)
Gagny (93)
Garges-lès-Gonesse (95)
Gonesse (95)
Goussainville (95)
Houilles (78)
Juvisy-sur-Orge (91)
Livry-Gargan (93)
Loges-en-Josas [Les] (78)
Longjumeau (91)
Maisons-Laffitte (78)
Marly-le-Roi (78)
Massy (91)
Montfermeil (93)
Montgeron (91)
Montigny (95)
Neuilly-Plaisance (93)

Neuilly-sur-Marne (93)
Noisy-le-Grand (93)
Palaiseau (91)
Plessis-Bouchard [Le] (95)
Raincy [Le] (93)
Rueil-Malmaison (92)
Saint-Germain-en-Laye (78)
Saint-Leu-la-Forêt (95)
Saclay (91)
Santeny (94)
Sarcelles (95)
Sartrouville (78)
Sevran (93)
Soisy-sous-Montmorency (95)
Sucy-en-Brie (94)
Tremblay-lès-Gonesse (93)

Vaucresson (92)
Vaujours (93)
Vélizy (78)
Versailles (78)
Vésinet [Le] (78)
Vigneux (91)
Villebon-sur-Yvette (91)
Ville-d'Avray (92)
Villeneuve-Saint-Georges (94)
Villepinte (93)
Viroflay (78)
Viry-Châtillon (91)
Yerres (91)

zone B

Achères (78)
Arpajon (91)
Bois-d'Arcy (78)
Boussy-Saint-Antoine (91)
Brétigny (91)
Brie-Comte-Robert (77)
Brunoy (91)
Bures-sur-Yvette (91)
Cergy-Pontoise (95)
Chanteloup (78)
Chevreuse (78)
Claye-Souilly (77)

Conflans-Sainte-Honorine (78)
Corbeil-Essonnes (91)
Domont (95)
Ennery (95)
Évry (91)
Ézanville (95)
Gometz (91)
Guyancourt (78)
Isle-Adam [L'] (95)
Lagny (77)
Lésigny (77)
Lieusaint (77)

Lisses (91)
Lognes (77)
Luzarches (95)
Mitry-Mory (77)
Monthléry (91)
Orsay (91)
Plaisir (78)
Poissy (78)
Pontoise (95)
Ris-Orangis (91)
Roissy-en-Brie (77)
Sainte-Geneviève-des-Bois (91)

Saint-Germain-lès-Corbeil (91)
Saint-Leu-la-Forêt (95)
Saint-Ouen-l'Aumône (95)
Taverny (95)
Trappes (78)
Triel-sur-Seine (78)
Vernouillet (78)
Villennes-sur-Seine (78)
Villepreux (78)
Voisins (78)

zone C

Aubergenville (78)
Beaumont-sur-Oise (95)
Boissy-l'Aillerie (95)
Breuillet (91)
Chailly-en-Bière (77)
Cormeilles-en-Vexin (95)
Dourdan (91)
Étampes (91)
Étréchy (91)

Ferté-Alais [La] (91)
Ferté-sous-Jouarre [La] (77)
Lardy (91)
Limours (91)
Longperrier (77)
Magny-en-Vexin (95)
Mantes (78)
Maule (78)
Meaux (77)

Melun (77)
Mennecy (91)
Meulan-les-Mureaux (78)
Milly-la-Forêt (91)
Montfort-l'Amaury (78)
Montry (77)
Mureaux [Les] (78)
Nandy (77)
Neauphle-le-Château (78)

Omerville (95)
Ponthierry (77)
Rambouillet (78)
Seraincourt (95)
Thoisy (78)
Tournan-en-Brie (77)

zone D



Coulommiers (77)
Fontainebleau (77)
Jouy-le-Châtel (77)

Lorrez-le-Bocage (77)
Montereau (77)
Moret-sur-Loing (77)

Nangis (77)
Nemours (77)
Provins (77)

métropole, dom et tom

coût des communications au départ de la circonscription de Paris

tableau de correspondance des indicatifs téléphoniques

Cherchez l'indicatif de votre correspondant, notez la lettre placée en regard

(A, B, C, D = zone A, B, C ou D; P = circonscription de Paris) et reportez-vous au tableau B, page 18.

60 01 : C	60 68 : C	42 46 : P	43 24 : P	43 89 : A	34 64 : B	45 41 : P	46 09 : P	47 26 : P	47 93 : P	48 69 : A	69 49 : A
60 02 : B	60 69 : C	42 47 : P	43 25 : P	43 94 : P	34 65 : A	45 42 : P	46 20 : P	47 27 : P	47 94 : P	48 70 : P	39 50 : A
60 03 : B	60 70 : D	42 49 : P	43 26 : P	43 96 : P	34 66 : C	45 43 : P	46 21 : P	47 28 : P	47 95 : A	48 71 : P	39 51 : A
60 04 : C	30 71 : A	42 50 : P	43 27 : P	43 97 : P	34 67 : C	45 44 : P	46 22 : P	47 29 : P	47 96 : P	48 72 : P	39 52 : A
60 05 : B	60 72 : D	42 51 : P	43 28 : P	43 98 : P	34 68 : B	45 45 : P	46 24 : P	47 30 : P	47 97 : P	48 73 : P	39 53 : A
60 06 : B	30 73 : B	42 52 : P	43 29 : P	43 99 : P	34 69 : B	45 46 : P	46 26 : P	47 31 : P	47 98 : P	48 74 : P	39 54 : A
60 07 : B	30 74 : B	42 53 : P	43 30 : A	64 00 : D	34 70 : C	45 47 : P	46 27 : P	47 32 : A	47 99 : P	48 75 : P	39 55 : A
60 08 : A	60 75 : B	42 54 : P	43 31 : P	64 01 : D	34 71 : B	45 48 : P	46 28 : P	47 33 : P	48 02 : P	48 76 : P	39 56 : A
60 09 : C	30 76 : A	42 55 : P	43 32 : A	64 02 : B	34 72 : B	45 49 : P	46 30 : P	47 34 : P	48 03 : P	48 77 : P	39 57 : A
60 10 : A	60 77 : B	42 56 : P	43 33 : P	64 03 : D	34 73 : B	45 50 : P	46 31 : P	47 35 : P	48 04 : P	48 78 : P	39 58 : A
60 11 : A	60 78 : B	42 57 : P	43 34 : P	64 04 : D	34 74 : C	45 51 : P	46 32 : P	47 36 : P	48 05 : P	48 79 : A	39 59 : A
60 12 : B	60 79 : B	42 58 : P	43 35 : P	64 05 : B	34 75 : C	45 52 : P	46 33 : P	47 37 : P	48 06 : P	48 80 : P	39 60 : B
60 13 : A	60 80 : C	42 59 : P	43 36 : P	64 06 : C	34 76 : C	45 53 : P	46 34 : P	47 38 : P	48 07 : P	48 81 : P	39 61 : A
60 14 : A	60 82 : C	42 60 : P	43 37 : P	64 07 : C	34 77 : C	45 54 : P	46 36 : P	47 39 : P	48 08 : P	48 82 : P	39 62 : A
60 15 : B	60 83 : B	42 61 : P	43 38 : P	64 08 : D	34 78 : C	45 55 : P	46 37 : P	47 40 : P	48 09 : P	48 83 : P	39 63 : A
60 16 : B	60 84 : B	42 62 : P	43 39 : P	64 09 : C	34 79 : C	45 56 : P	46 38 : P	47 41 : A	48 20 : P	48 84 : P	39 64 : A
60 17 : B	60 85 : B	42 63 : P	43 40 : P	34 10 : A	64 80 : B	45 57 : P	46 40 : P	47 42 : P	48 21 : P	48 85 : P	39 65 : B
60 19 : A	60 86 : B	42 64 : P	43 41 : P	34 11 : A	34 81 : C	45 58 : P	46 42 : P	47 43 : P	48 22 : P	48 86 : P	39 68 : A
60 20 : A	60 87 : B	42 65 : P	43 42 : P	34 12 : A	34 83 : C	45 59 : P	46 44 : P	47 44 : P	48 23 : P	48 87 : P	39 69 : A
30 21 : A	60 88 : B	42 66 : P	43 43 : P	34 13 : A	34 84 : C	45 60 : P	46 45 : P	47 45 : P	48 24 : P	48 89 : P	39 70 : B
60 22 : C	60 89 : B	42 67 : P	43 44 : P	34 14 : A	34 85 : C	45 61 : P	46 47 : P	47 46 : P	48 25 : P	48 90 : P	39 71 : B
60 23 : C	30 90 : C	42 68 : P	43 45 : P	34 15 : A	34 86 : C	45 62 : P	46 50 : P	47 47 : P	48 26 : P	48 91 : P	39 72 : B
30 24 : A	30 91 : C	42 70 : P	43 46 : P	34 16 : A	34 87 : C	45 63 : P	46 51 : P	47 48 : P	48 27 : P	48 93 : P	39 73 : A
60 25 : C	30 92 : C	42 71 : P	43 47 : P	34 17 : A	64 88 : B	45 64 : P	46 54 : P	47 49 : A	48 28 : P	48 94 : P	39 74 : B
60 26 : B	30 93 : C	42 72 : P	43 48 : P	34 19 : A	34 89 : C	45 65 : P	46 55 : P	47 50 : A	48 29 : P	48 95 : P	39 75 : B
60 28 : B	30 94 : C	42 73 : P	43 49 : P	64 20 : D	64 90 : B	45 66 : P	46 56 : P	47 51 : A	48 30 : P	48 96 : P	39 76 : A
60 29 : B	30 95 : C	42 74 : P	43 50 : P	64 21 : A	64 91 : C	45 67 : P	46 57 : P	47 52 : A	48 31 : P	48 97 : P	39 78 : A
30 30 : B	60 96 : D	42 75 : P	43 51 : A	64 22 : D	64 93 : C	45 68 : P	46 58 : P	47 53 : P	48 32 : P	48 98 : P	39 79 : B
30 31 : B	30 99 : C	42 76 : P	43 52 : P	64 23 : D	64 94 : C	45 69 : A	46 60 : P	47 54 : P	48 33 : P	48 99 : P	39 80 : A
30 32 : B	42 00 : P	42 77 : P	43 53 : P	64 24 : D	64 95 : C	45 70 : P	46 61 : P	47 55 : P	48 34 : P	69 00 : B	39 81 : A
30 33 : C	42 01 : P	42 78 : P	43 54 : P	64 25 : C	64 96 : B	45 71 : P	46 63 : P	47 56 : P	48 35 : P	69 01 : B	39 82 : A
30 34 : C	42 02 : P	42 80 : P	43 55 : P	64 26 : A	64 97 : B	45 72 : P	46 64 : P	47 57 : P	48 36 : P	39 02 : A	39 83 : A
30 35 : B	42 03 : P	42 81 : P	43 56 : P	64 27 : B	64 98 : C	45 74 : P	46 65 : P	47 58 : P	48 37 : P	69 03 : A	39 84 : A
30 36 : B	42 04 : P	42 82 : P	43 57 : P	64 28 : D	64 99 : C	45 75 : P	46 66 : P	47 59 : P	48 38 : P	69 04 : B	39 85 : A
30 37 : B	42 05 : P	42 83 : P	43 58 : P	64 29 : D	45 00 : P	45 76 : A	46 68 : P	47 60 : P	48 39 : P	69 05 : A	39 86 : A
30 38 : B	42 06 : P	42 85 : P	43 59 : P	64 30 : B	45 01 : P	45 77 : P	46 70 : P	47 61 : P	48 40 : P	69 06 : B	39 87 : A
30 39 : C	42 07 : P	42 86 : P	43 60 : P	64 31 : D	45 02 : P	45 78 : P	46 71 : P	47 62 : P	48 41 : P	69 07 : B	39 88 : A
30 40 : B	42 08 : P	42 87 : P	43 61 : P	64 32 : D	45 03 : P	45 79 : P	46 72 : P	47 63 : P	48 42 : P	69 08 : A	39 89 : A
30 41 : C	42 09 : P	42 88 : P	43 62 : P	64 33 : C	45 04 : P	45 80 : P	46 75 : P	47 64 : P	48 43 : P	39 11 : B	39 90 : A
30 42 : C	42 21 : P	42 89 : P	43 63 : P	64 34 : C	45 05 : P	45 81 : P	46 77 : P	47 65 : P	48 44 : P	39 12 : A	39 91 : B
30 43 : B	42 22 : P	42 90 : P	43 64 : P	64 35 : C	45 06 : P	45 82 : P	46 78 : P	47 66 : P	48 45 : P	39 13 : A	39 92 : A
30 44 : B	42 23 : P	42 91 : P	43 65 : P	64 36 : C	45 07 : P	45 83 : P	46 80 : P	47 67 : P	48 46 : P	39 14 : A	39 93 : A
30 45 : B	42 24 : P	42 92 : P	43 66 : P	64 37 : C	45 08 : P	45 84 : P	46 81 : P	47 68 : P	48 47 : P	39 15 : A	39 94 : A
60 46 : B	42 25 : P	42 93 : P	43 67 : P	64 38 : C	45 09 : A	45 85 : P	46 82 : P	47 70 : P	48 48 : P	39 16 : A	39 95 : B
60 47 : B	42 26 : P	42 94 : P	43 68 : P	64 39 : C	45 20 : P	45 86 : P	46 84 : P	47 71 : P	48 49 : P	39 18 : A	69 96 : A
60 48 : A	42 27 : P	42 95 : P	43 70 : P	64 40 : B	45 21 : P	45 87 : P	46 86 : P	47 72 : P	48 50 : P	39 19 : B	39 97 : A
30 50 : B	42 28 : P	42 96 : P	43 71 : P	64 41 : C	45 22 : P	45 88 : P	46 87 : P	47 73 : P	48 51 : P	69 20 : A	
30 51 : B	42 29 : P	42 97 : P	43 72 : P	34 42 : C	45 23 : P	45 89 : P	36 99 : P	47 74 : P	48 52 : P	69 21 : A	
30 52 : B	42 30 : P	42 98 : P	43 73 : P	34 43 : B	45 24 : P	45 90 : A	47 00 : P	47 75 : P	48 53 : P	69 28 : B	
30 53 : A	42 31 : P	42 99 : P	43 74 : P	64 45 : D	45 25 : P	45 91 : A	47 01 : A	47 76 : P	48 54 : P	69 30 : A	
30 54 : B	42 32 : P	43 00 : A	43 75 : P	64 46 : B	45 26 : P	45 92 : A	47 02 : P	47 78 : P	48 55 : P	69 34 : A	
30 55 : B	42 33 : P	43 01 : A	43 76 : P	64 48 : A	45 27 : P	45 93 : A	47 03 : P	47 80 : P	48 56 : P	39 35 : B	
30 56 : B	42 34 : P	43 02 : A	43 77 : P	64 49 : B	45 28 : P	45 94 : A	47 04 : P	47 81 : P	48 57 : P	39 37 : A	
30 57 : B	42 35 : P	43 03 : A	43 78 : P	34 50 : A	45 29 : P	45 95 : A	47 05 : P	47 82 : P	48 58 : P	69 38 : A	
30 58 : B	42 36 : P	43 04 : A	43 79 : P	34 51 : A	45 30 : P	45 97 : A	47 06 : P	47 83 : P	48 59 : P	69 39 : A	
30 59 : C	42 37 : P	43 05 : A	43 80 : P	64 52 : C	45 31 : P	45 98 : A	47 07 : P	47 84 : P	48 60 : A	69 40 : A	
60 60 : B	42 38 : P	43 06 : P	43 81 : A	34 53 : A	45 32 : P	45 99 : A	47 08 : A	47 85 : P	48 61 : A	69 41 : A	
30 61 : A	42 39 : P	43 07 : P	43 82 : A	64 56 : C	45 33 : P	46 02 : P	47 09 : A	47 86 : P	48 62 : A	69 42 : A	
30 62 : B	42 40 : P	43 08 : A	43 83 : A	64 57 : B	45 34 : P	46 03 : P	47 20 : P	47 87 : P	48 63 : P	69 43 : B	
60 63 : C	42 41 : P	43 09 : A	43 84 : A	64 58 : C	45 35 : P	46 04 : P	47 21 : P	47 88 : P	48 64 : A	69 44 : A	
30 64 : B	42 42 : P	43 20 : P	43 85 : A	64 59 : C	45 37 : P	46 05 : P	47 22 : P	47 89 : P	48 65 : A	69 45 : A	
60 65 : C	42 43 : P	43 21 : P	43 86 : A	34 60 : B	45 38 : P	46 06 : P	47 23 : P	47 90 : P	48 66 : A	39 46 : A	
60 66 : C	42 44 : P	43 22 : P	43 87 : P	34 61 : B	45 39 : P	46 07 : P	47 24 : P	47 91 : P	48 67 : A	39 47 : A	
60 67 : D	42 45 : P	43 23 : P	43 88 : A	34 62 : B	45 40 : P	46 08 : P	47 25 : P	47 92 : P	48 68 : A	69 48 : A	

métropole, dom et tom

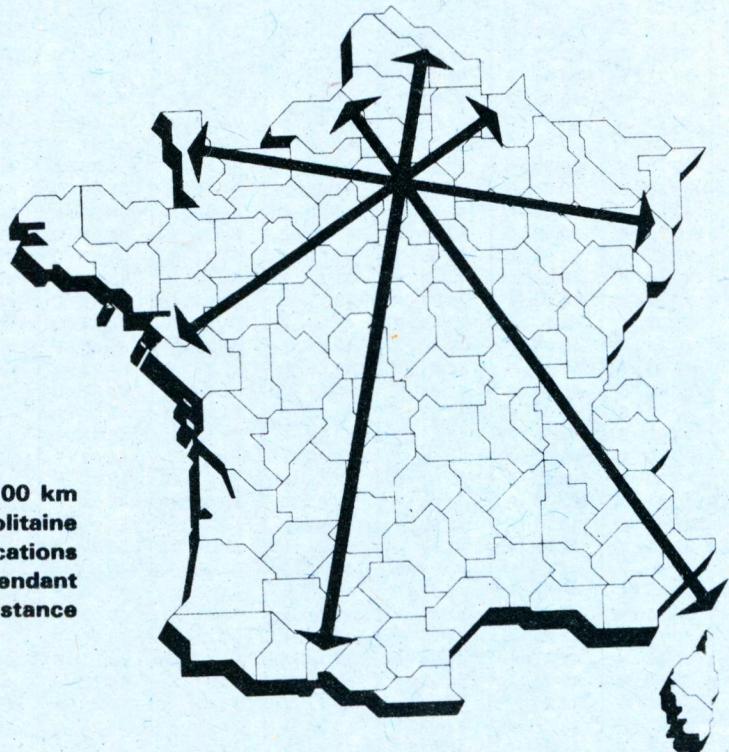
coût des communications au départ de la circonscription de PARIS

tableau B. — pour 1 taxe de base (0,77 F*), vous pouvez téléphoner pendant :

zone de taxes ►	P	A	B	C	D		DOM	Nouvelle-Calédonie Polynésie française	Mayotte Wallis et Futuna
tarifs ▼									
rouge	20 minutes	120 secondes	72 secondes	45 secondes	24 secondes	12 secondes	4,2 secondes	2,1 secondes	par voie manuelle voir tableau A page 13
blanc		170 secondes	102 secondes	64 secondes	34 secondes	17 secondes	6 secondes	2,7 secondes	
bleu		240 secondes	144 secondes	90 secondes	48 secondes	24 secondes	8,4 secondes		
bleu nuit		340 secondes	204 secondes	128 secondes	68 secondes	34 secondes	12 secondes		

* Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur à la date du 21 octobre 1985.

au-delà de 100 km
en France métropolitaine
le prix de vos communications
est indépendant
de la distance



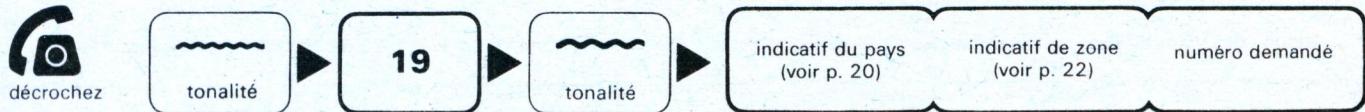
Demandez
la facturation détaillée;
elle est possible
sur les autocommutateurs
électroniques (voir p. 9)

Téléphonez
en dehors des heures rouges
pour avoir des **réductions**
de 30 à 65 %

étranger

comment obtenir votre correspondant

automatique



Andorre et Monaco



attention

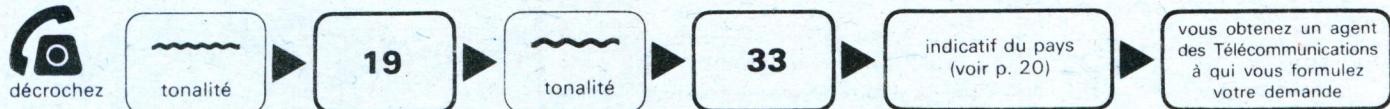
- Si votre correspondant à l'étranger vous a indiqué son numéro d'appel précédé d'un 0, ne composez pas ce 0, exclusivement valable pour les communications entre les abonnés du pays concerné.

Exemple : pour obtenir l'abonné (0) 6121 20954 à Wiesbaden (RFA), composez 19 puis 49 6121 20954.

- Après avoir composé le numéro d'appel de votre correspondant, vous ne percevez plus aucune tonalité. Ne raccrochez surtout pas. Ce n'est qu'après un délai de quelques secondes que vous percevrez un signal de sonnerie ou d'occupation.

par l'intermédiaire d'un agent des Télécommunications

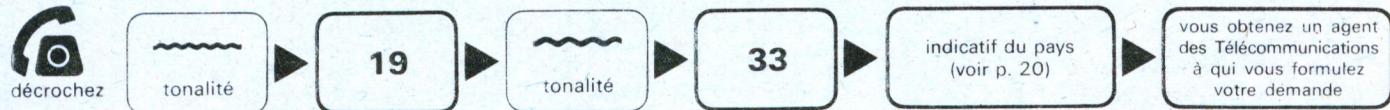
- communications à destination des pays autres que ceux obtenus par l'automatique
- communications à destination des réseaux non encore automatisés des pays atteints par voie automatique
- communications spéciales (cartes télécommunications, etc.)



Cas particuliers, communications spéciales pour Andorre et Monaco, composez le 10

renseignements – réclamations

- pour connaître le numéro d'appel d'un abonné au téléphone étranger dont vous avez le nom et l'adresse
- pour être renseigné sur un indicatif de zone ne figurant pas dans l'annuaire, ou pour connaître les tarifs



étranger

tarification et indicatifs des pays

(les tarifs indiqués sont ceux en vigueur à la date du 21 octobre 1985)

deux modes de taxation sont en vigueur :

- la taxation par **minute indivisible** avec un minimum de perception correspondant au prix de 3 minutes de conversation pour les communications établies par l'intermédiaire d'un agent des Télécommunications.
- la taxation par **impulsion périodique** pour les communications obtenues par voie entièrement automatique.

Selon les secteurs géographiques indiqués ci-dessous, vous pouvez téléphoner pour une taxe de base (0,77 F) pendant :

secteurs géographiques	Europe 1 ^{re} zone : CEE Suisse	Europe 2 ^{re} zone	Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie, Libye	Amérique du Nord : USA continental, Canada	Pays africains d'expression française (CAPTEF)	TOM	Reste du monde
cadences	10/15* secondes	7 secondes	5,6 secondes	3,6/5,3*/6* secondes	2,5/3,6* secondes	2,1/2,7* secondes	2 secondes

* voir renvois pour tarifs réduits page suivante.

indicatif des pays et coût moyen d'une minute de conversation (les pays en caractères *italiques* sont ceux accessibles uniquement par la voie manuelle) :

pays demandé	manuel	automatique		pays demandé	manuel	automatique	
	indicatif à composer après 19 33	indicatif du pays à composer après le 19	coût moyen d'une minute de conversation		indicatif à composer après 19 33	indicatif du pays à composer après le 19	coût moyen d'une minute de conversation
<i>Afghanistan (Rép. dém.)</i>	93			Chypre	357	357	6,70 F
Alaska	11	1 907	23,10 F	Colombie	57	57	23,10
<i>Albanie</i>	355			<i>Comores</i>	269		
Algérie	213	213	8,35	* Congo (4)	242	242	18,50
Allemagne (RDA)	37	37	6,70	Cook (îles)	682	682	23,10
* Allemagne [RFA] (3)	49	49	4,60	Corée (Rép. de)	82	82	23,10
Angola	244	244	23,10	Costa Rica	506	506	23,10
Antilles néerlandaises	599	599	23,10	* Côte-d'Ivoire (4)	225	225	18,50
Arabie saoudite	966	966	23,10	<i>Cuba</i>	53		
Argentine	54	54	23,10	* Danemark (3)	45	45	4,60
Australie	61	61	23,10	* Djibouti (4)	253	253	18,50
Autriche	43	43	6,70	Dominicaine (Rép.)	11	1 809	23,10
Bahamas	11	1 809	23,10	Égypte	20	20	23,10
Bahreïn	973	973	23,10	El Salvador	503	503	23,10
<i>Bangladesh</i>	880			Émirats arabes unis : (Abu Dhabi, Ajman, Dubaï, Fujeirah, Ras-al-Khaimah, Sharjah, Um-al-Qaiwain)			
Barbade	11	1 809	23,10	Équateur	971	971	23,10
* Belgique (3)	32	32	4,60	* Espagne (3)	593	593	23,10
<i>Belize</i>	501			* États-Unis (1)	34	34	4,60
* Bénin (4)	229	229	18,50	[sauf Alaska et Hawaii]	11	1	12,85
Bermudes	11	1 809	23,10	Éthiopie	251		
<i>Birmarie</i>	95			Falkland (îles) [Malvinas]	500		
Bolivie	591	591	23,10	Féroé (îles)	298	298	4,60
Botswana	267	267	23,10	Fidji (îles)	679	679	23,10
Brésil	55	55	23,10	Finlande	358	358	6,70
Brunei	673	673	23,10	* Gabon (4)	241	241	18,50
Bulgarie	359	359	6,70	Gambie	220	220	23,10
* Burkina Faso (4)	226	226	18,50	<i>Ghana</i>	233		
Burundi	257	257	23,10	Gibraltar	350	350	6,70
Caimans (îles)	11	1 809	23,10	* Grèce (3)	30	30	4,60
* Cameroun (4)	237	237	18,50				
* Canada (1)	11	1	12,85				
<i>Cap-Vert (îles)</i>	238						
* Centrafricaine [Rép.] (4)	236	236	18,50				
Chili	56	56	23,10				
<i>Chine (Rép. pop. de)</i>	86						

pays demandé	manuel			pays demandé	manuel		
	indicatif à composer après 19 33	indicatif du pays à composer après le 19	coût moyen d'une minute de conver- sation		indicatif à composer après 19 33	indicatif du pays à composer après le 19	coût moyen d'une minute de conver- sation
Groenland	299			Ouganda	256		
Guam	671			Pakistan	92	92	23,10 F
Guatemala	502	502	23,10 F	Palau	680		
Guinée (Rép. de)	224			Panama	507	507	23,10
Guinée Bissau	245			Papouasie-Nouvelle-Guinée	675		
Guinée équatoriale	240			Paraguay	595	595	23,10
Guyana (ex-Guyane britannique)	592	592	23,10	* Pays-Bas (3)	31	31	4,60
Haiti	509	509	23,10	Pérou	51	51	23,10
Hawaii	11	1 808	23,10	Philippines (îles)	63	63	23,10
Honduras	504	504	23,10	Pologne	48	48	6,70
Hong Kong	852	852	23,10	Porto Rico	503	1 809	23,10
Hongrie	36	36	6,70	Portugal	351	351	4,60
Inde	91	91	23,10	Qatar	974	974	23,10
Indonésie	62	62	23,10	Roumanie	40	40	6,70
Irak	964	964	23,10	* Royaume-Uni (3)	44	44	4,60
Iran	98	98	23,10	Rwanda	250		
* Irlande (3)	353	353	4,60	Saint-Tome-et-Principe	239		
Islande	354	354	6,70	Sainte-Hélène et Ascension	247		
* Israël (2)	972	972	23,10	Salomon (îles)	677		
* Italie (3)	39	39	4,60	Samoa (occidental)	685		
Jamaïque	11	1 809	23,10	Samoa (américain)	684		
Japon	81	81	23,10	* Sénégal (4)	221	221	18,50
Jordanie	962	962	23,10	Seychelles (îles)	248	248	23,10
Kampuchea (Dém.)	855			Sierra Leone	232		
Kenya	254	254	23,10	Singapour	65	65	23,10
Koweït	965	965	23,10	Somalie	252	252	23,10
Laos (Rég. dém. pop. du)	856			Soudan	249		
Lesotho	266	266	23,10	Sri-Lanka	94	94	23,10
Liban	961	961	23,10	Sud-Africaine (Rég.)	27	27	23,10
Libéria	231			Suède	46	46	6,70
Libye	218	218	8,35	* Suisse (3)	41	41	4,60
* Luxembourg (3)	352	352	4,60	Suriname	597	597	23,10
Macao	853	853	23,10	Swaziland	268	268	23,10
* Madagascar (4)	261	261	18,50	Syrie	963	963	23,10
Malaisie	60	60	23,10	Taiwan (Rég. de Chine)	886	886	23,10
Malawi	265	265	23,10	Tanzanie	255		
Maldives (îles)	960			Tchad	235		
* Mali (4)	223	223	18,50	Tchécoslovaquie	42	42	6,70
Malte	356	356	6,70	Thaïlande	66	66	23,10
Mariannes (îles)	670	670	23,10	* Togo (4)	228	228	18,50
Maroc	212	212	8,35	Tonga	676		
Marshall (îles)	692			Trinité et Tobago	11	1 809	23,10
Maurice (île)	230	230	23,10	Tunisie	216	216	8,35
Mauritanie	222			Turques-et-Caïques (îles)	33		
Mexique	52	52	23,10	Turquie	90	90	6,70
Micronésie (États fédérés) [Carolines]	11			Uruguay	598	598	23,10
Midway (île)	33			URSS	71	7	6,70
Mongolie	976			Vanuatu (Rég. de)	678	678	23,10
Mozambique	258	258	23,10	Venezuela	58	58	23,10
Namibie	264			Vent [îles du, îles sous le] (5)	11	1 809	23,10
Nauru	674			Vierges (îles) [britanniques] (6)	11	1 809	23,10
Népal	977	977	23,10	Vierges (îles) [USA] (7)	11	1 809	23,10
Nicaragua	505	505	23,10	Viet Nam (Rég. soc. du)	84		
* Niger (4)	227	227	18,50	Wake (île de)	33		
Nigeria	234	234	23,10	Yémen (Rég. arabe du)	967	967	23,10
Norfolk	672	672	23,10	Yémen (Rég. dém. pop. du)	969		
Norvège	47	47	6,70	Yugoslavie	38	38	6,70
Nouvelle-Zélande	64	64	23,10	Zaïre	243	243	23,10
Oman	968	968	23,10	Zambie	260	260	23,10
				Zimbabwe	263		

TARIFS RÉDUITS :

(1) Canada, États-Unis (sauf Alaska et Hawaii) : tarifs réduits applicables aux communications automatiques établies : – les jours ouvrables y compris le samedi, de 20 h à 2 h (heure française); les dimanches et jours de fête légale française de 10 h à 2 h ; une minute de conversation coûte 8,75 F; – tous les jours de 2 h à 10 h : une minute de conversation coûte 7,70 F.

(2) Israël : tarif réduit applicable aux communications automatiques établies tous les jours de 21 h 30 à 8 h (heure française) ainsi que les dimanches et jours de fête légale française toute la journée : une minute de conversation coûte 17,20 F.

(3) RFA, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse :

tarif réduit applicable aux communications automatiques établies du lundi au vendredi de 21 h 30 à 8 h, le samedi de 14 h à 8 h (heure française), ainsi que les dimanches et jours de fête légale française toute la journée : une minute de conversation coûte 3,10 F.

(4) Pays africains d'expression française : tarif réduit applicable aux communications automatiques établies : les jours ouvrables y compris le samedi, de 21 h 30 à 8 h (heure française); toute la journée les dimanches et jours de fête légale française : une minute de conversation coûte 12,85 F.

(5) Îles-du-Vent : Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenadines. Îles-sous-le-Vent : Antigua-et-Barbuda, Montserrat, Saint-Kitts.

(6) Îles Vierges britanniques : Tortola.

(7) Îles Vierges USA : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas.

étranger

voie automatique :

voir procédures d'appel page 19

indicatifs des pays et indicatifs de zone*

des villes les plus demandées obtenues par la voie automatique

allemande (RDA) indicatif du pays 37

Berlin-Est 2 Leipzig 41

allemande (RFA) indicatif du pays 49

Berlin-Ouest.....	30	Hambourg (Hamburg)....	40
Bonn	228	Hanovre (Hannover)....	511
Brême (Breman)	421	Karlsruhe	721
Cologne (Köln).....	221	Kiel	431
Düsseldorf	211	Mannheim	621
Essen.....	201	Munich (München)....	89
Francfort-sur-Main		Nuremberg (Nürnberg) ..	911
(Frankfurt/Main)	69	Stuttgart.....	711

angola (rép. pop.) indicatif du pays 244

Luanda

antilles néerlandaises indicatif du pays 599

Curaçao..... 9

arabie saoudite indicatif du pays 966

Riyad..... 1

argentine indicatif du pays 54

Buenos-Aires..... 1

australie indicatif du pays 61

Canberra..... 62 Sydney..... 2
Melbourne

autriche indicatif du pays 43

Innsbruck

5222 Vienne (Wien)..... 222

Salzbourg

662

belgique indicatif du pays 32

Anvers (Antwerpen)	3	Liège	41
Bruges (Brugge)	50	Malines (Mechelen).....	15
Bruxelles (Brussel)	2	Ostende (Oostende).....	59
Gand (Gent).....	91	Verviers	87

bolivie indicatif du pays 591

La Paz

* Algérie, Bahamas, Bahreïn, Barbades, Bénin, Bermudes, Burkina, Caïmans (îles), Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Cook (îles), Congo, Costa-Rica, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominicaine (Rép.), El Salvador, Fidji (îles), Gabon, Gibraltar, Hawaï, Honduras, Jamaïque, Koweït, Liban, Luxembourg, Macau, Mali, Malte, Maurice (île), Mozambique, Népal, Niger, Oman, Panama, Porto-rico, Qatar, Saipan (îles Mariannes), Sénégal, Seychelles (îles), Singapour, Suriname, Swaziland, Togo, Trinité et Tobago, Vent (îles du et îles sous le), Vierges (îles) et Zaïre s'obtiennent sans indicatif de ville.

botswana indicatif du pays 267

Gaborone

31

brésil indicatif du pays 55

Brasilia	61	Sao Paulo	11
Rio de Janeiro.....	21		

brunei indicatif du pays 673

Bandar Seri Begawan

2

bulgarie indicatif du pays 359

Sofia

2

burundi indicatif du pays 257

Bujumbura

22

canada indicatif du pays 1

Montréal.....	514	Québec.....	418
Ottawa	613	Toronto.....	416

chili indicatif du pays 56

Santiago

2

chypre indicatif du pays 357

Nicosie

21

colombie indicatif du pays 57

Bogota (pas d'indicatif de zone) Medellin

4

corée indicatif du pays 82

Séoul

2

danemark indicatif du pays 45

Aarhus

6

Copenhague (København) 1 ou 2

égypte indicatif du pays 20

Le Caire

2

étranger

émirats arabes unis indicatif du pays 971

Abu Dhabi Ville 2

espagne indicatif du pays 34

Barcelona	3	Palma de Mallorca	71
Cordoba	57	Pamplona	48
Granada	58	Santa Cruz de Tenerife (Canaries)	22
La Coruña	81	Sevilla	54
Las Palmas (Canaries)	28	Valencia	6
Madrid	1	Zaragoza	76

états-unis indicatif du pays 1

Anchorage (Alaska)	907	Houston	713
Boston	617	Los Angeles	213
Chicago	312	New York	212
Dallas	214	Saint-Louis (Missouri)	314
Detroit	313	San Francisco	415
Honolulu (Hawaii)	808	Washington D.C.	202

feroë (îles) indicatif du pays 298

Torshavn 42

finlande indicatif du pays 358

Helsinki 0

gambie indicatif du pays 220

Baujul (pas d'indicatif) Brikama 94

grèce indicatif du pays 30

Athènes (Athinai) 1 Thessaloniki 31

guatemala indicatif du pays 502

Guatemala 2

guyana (ex guyane britannique) indicatif du pays 592

Georgetown 02

haïti indicatif du pays 509

Port-au-Prince 1

hong kong indicatif du pays 852

Hong Kong 5

hongrie indicatif du pays 36

Budapest 1 Miskolc 46

inde indicatif du pays 91

Bombay 22

indonésie indicatif du pays 62

Djakarta 21

irak indicatif du pays 964

Bagdad 1

iran indicatif du pays 98

Tabriz 41 Téhéran 21

irlande indicatif du pays 353

Dublin 1

islande indicatif du pays 354

Reykjavik 1

israël indicatif du pays 972

Jerusalem 2 Tel Aviv 3

italie indicatif du pays 39

Bari	80	Naples (Napoli)	81
Bologne	51	Rome (Roma)	6
Florence (Firenze)	55	Turin (Torino)	11
Gênes (Genova)	10	Venise (Venezia)	41
Milan (Milano)	2		

japon indicatif du pays 81

Osaka 6 Tokyo 3

jordanie indicatif du pays 962

Amman 6

kenya indicatif du pays 254

Nairobi 2

lesotho indicatif du pays 266

Maseru 1

libye indicatif du pays 218

Tripoli 21

madagascar indicatif du pays 261

Antananarivo 2



étranger

malaisie indicatif du pays 60		
Kuala-Lampur	3	
<hr/>		
malawi indicatif du pays 265		
Lilongwe (pas d'indicatif)	Thiyolo	467
<hr/>		
maroc indicatif du pays 212		
Casablanca (pas d'indicatif de zone)	Meknès	5
Fès	Rabat	7
Marrakech	4	
<hr/>		
mexique indicatif du pays 52		
Guadalajara	36 Mexico	5
<hr/>		
nicaragua indicatif du pays 505		
Managua	2	
<hr/>		
nigeria indicatif du pays 234		
Lagos	1	
<hr/>		
norfolk indicatif du pays 672		
Norwich	3	
<hr/>		
Norvège indicatif du pays 47		
Oslo	2	
<hr/>		
nouvelle-zélande indicatif du pays 64		
Auckland	9	
<hr/>		
pakistan indicatif du pays 92		
Karachi	21	
<hr/>		
paraguay indicatif du pays 595		
Asuncion	21	
<hr/>		
pays-bas indicatif du pays 31		
Amsterdam	20 La Haye ('sGravenhague)	70
Eindhoven	40 Rotterdam	10
Groningen	50	
<hr/>		
pérou indicatif du pays 51		
Lima	14 Tarma	6432
<hr/>		
philippines indicatif du pays 63		
Manille	2	
<hr/>		
pologne indicatif du pays 48		
Cracovie (Krakow)	94 Varsovie (Warszawa)	22
<hr/>		
portugal indicatif du pays 351		
Lisbonne	1 Porto	2
<hr/>		
république sud-africaine indicatif du pays 27		
Prétoria	12	
<hr/>		
roumanie indicatif du pays 40		
Bucarest	0 Risnov	22
Lipova	60	
<hr/>		
royaume-uni indicatif du pays 44		
Belfast	232 Liverpool	51
Birmingham	21 Londres (London)	1
Edimbourg (Edinburgh)	31 Nottingham	602
Glasgow	41	
<hr/>		
somalie indicatif du pays 252		
Mogadiscio	1	
<hr/>		
sri-lanka indicatif du pays 94		
Colombo	1	
<hr/>		
suède indicatif du pays 46		
Göteborg	31 Stockholm	8
Malmö	40	
<hr/>		
suisse indicatif du pays 41		
Bâle (Basel)	61 Lausanne	21
Berne (Bern)	31 Liechtenstein	75
Genève (Genf)	22 Zurich (Zürich)	1
<hr/>		
syrie indicatif du pays 963		
Damas	11	
<hr/>		
taïwan (rép. de chine) indicatif du pays 886		
Taipee	2	
<hr/>		
tchécoslovaquie indicatif du pays 42		
Bratislava	7 Prague (Praha)	2
<hr/>		
thaïlande indicatif du pays 66		
Bangkok	2	

étranger

tunisie indicatif du pays **216**

Bizerte..... 2 Tunis..... 1

turquie indicatif du pays 90

Ankara 41 Istanbul 11

urss indicatif du pays 7

Moscou..... 095

venezuela indicatif du pays 58

Caracas..... 2

yémen (rép. arabe du) indicatif du pays 967

Sanaa 2

yougoslavie indicatif du pays 38

Belgrade (Beograd) 11 Zagreb 41

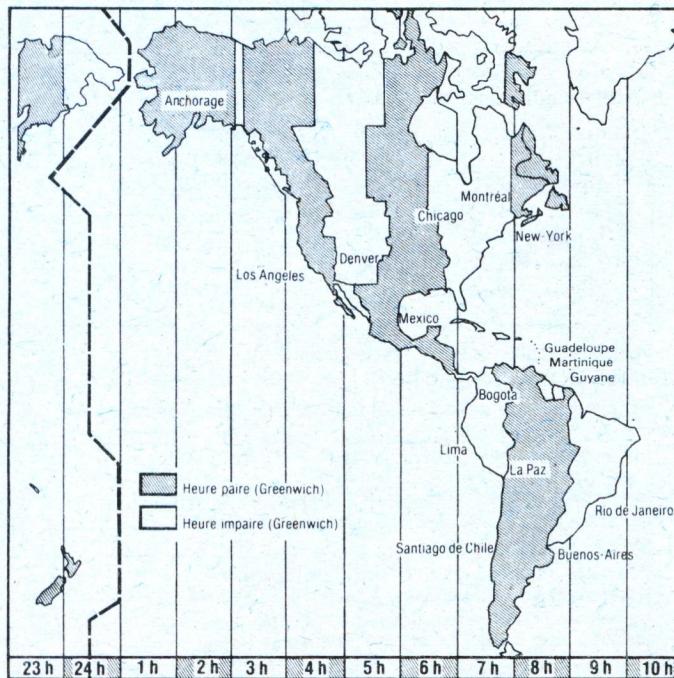
Zambie indicatif du pays 260

Lusaka..... 1 Kalomo 32

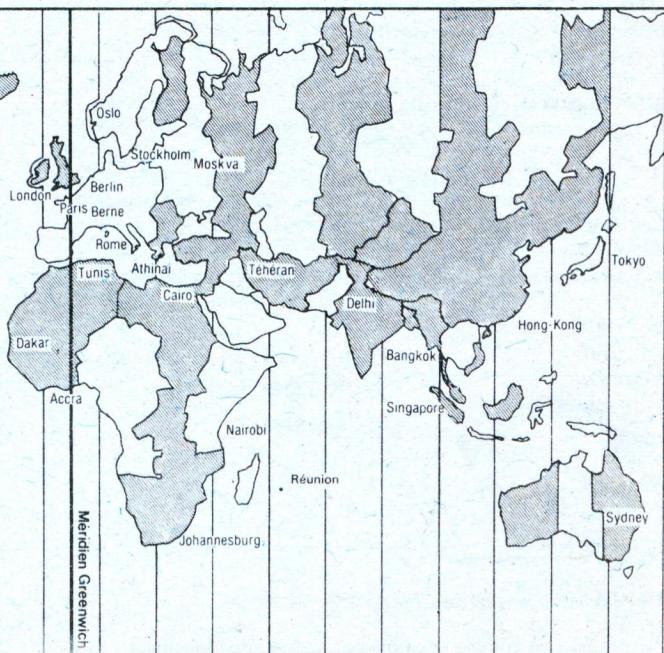
vanuatu indicatif du pays 678

Port-Vila 2

**fuseaux horaires
heure d'hiver.**



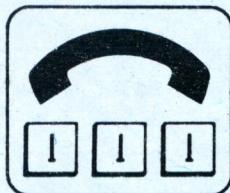
**ne réveillez pas
vos correspondants !**



télécommunications grand public

produits et services

L'installation de base comprend : un appareil téléphonique et deux prises téléphoniques



prises supplémentaires

Pour brancher votre appareil à l'endroit de votre choix, vous pouvez avoir autant de *prises téléphoniques* que vous le souhaitez.

Elles peuvent être installées :

Par les PTT, les deux premières prises dans le même local sont posées gratuitement.

Déplacement du technicien et pose de la 3^e prise : 160,00 F ; 80,00 F par unité pour les suivantes*.

Par un installateur de votre choix qui peut réaliser l'encastrement des câbles et des prises.

Par vous-même, en respectant les règles de câblage et en utilisant du matériel « agréé PTT ».

renseignez-vous auprès de votre agence commerciale des Télécommunications voir page 4



réveil par téléphone

Si vous êtes raccordé à un central électronique vous pouvez bénéficier du service du réveil automatique. Il vous suffit de disposer d'un poste à fréquence vocale et de composer :

* 55 * heure souhaitée # 07 15

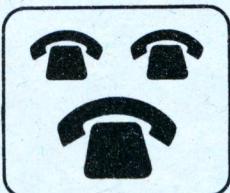
Votre appel sera enregistré.

Tarif par appel : 2,31 F*.

Vous pouvez, à tout moment, vérifier ou annuler votre appel.

Dans les autres cas, vous pouvez obtenir le service du réveil en composant le **36 88**.

Tarif du réveil par l'intermédiaire d'un agent des télécommunications : 6,16 F*.



postes supplémentaires

Pour donner ou recevoir des appels sans avoir à vous déplacer, vous pouvez brancher sur vos prises d'autres postes téléphoniques : trois appareils au maximum en même temps (deux si votre installation comporte une sonnerie extérieure à votre poste).

Les PTT proposent dans les agences commerciales un choix de postes de couleurs et de formes et fonctions variées en *location-entretien* (postes à clavier simples, Digitel 2000, Fidelio, Chorus) ou en vente (Modulophone).

Vous pouvez acheter des postes téléphoniques dans le commerce. Vérifiez qu'ils sont « agréés PTT » et compatibles avec votre central téléphonique : ainsi, vous assurerez le bon fonctionnement de votre installation.

L'agrément s'identifie par une étiquette verte apposée sur l'appareil.



l'horloge parlante

Vivez à l'heure exacte en appelant le 36 99

L'appel est taxé comme une communication téléphonique destinée à un abonné.



télégrammes téléphonés

Vous pouvez dicter par téléphone les télégrammes que vous désirez expédier en appelant :

- | | |
|--|-----------------|
| ● métropole et secteurs postaux | 36 55 |
| ● étranger et dom-tom : | |
| - énoncé en anglais | (1) 42 33 21 11 |
| - en français et en toutes autres langues sauf anglais | (1) 42 33 44 11 |
| ● radiotélégrammes à destination des navires en mer et renseignements radiomaritimes | 05 19 20 21 |



répondeurs téléphoniques

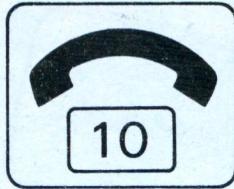
Partez tranquille, ils répondent pour vous.

Trois types de répondeurs :

- le répondeur simple** permet de répondre aux appels en diffusant des informations que vous avez préenregistrées;
le répondeur enregistreur vous retransmet en plus les messages de vos correspondants;
le répondeur à interrogation à distance permet de consulter et d'effacer à distance les messages de vos correspondants.

Pour acheter un répondeur aux PTT, adressez-vous à votre agence commerciale. Vous pouvez également louer ou acheter un répondeur dans le commerce (dans ce cas, assurez-vous qu'il est « agréé PTT »).

L'agrément s'identifie par une étiquette verte apposée sur l'appareil.



carte télécommunications



télécarte

Le téléphone a son passe-partout

Grâce à la carte Télécommunications, vous pouvez faire imputer automatiquement sur votre compte téléphonique des communications téléphoniques ou télex passées à partir de n'importe quel poste ou cabine téléphonique en France (à l'exception des TOM).

Trois options de carte vous sont proposées :

Carte internationale : elle permet d'obtenir depuis la France (à l'exception des TOM) n'importe quel numéro sur le territoire national et à l'étranger.

Il vous est aussi possible d'appeler la France à partir de certains pays étrangers. Pour en connaître la liste, téléphonez au 05 16 83 15 (appel gratuit).

Carte nationale : elle permet d'obtenir depuis la France (à l'exception des TOM) n'importe quel numéro en France métropolitaine.

Elle peut être utilisée également pour l'établissement des communications locales dans les DOM.

Carte société : elle permet d'obtenir depuis la France (à l'exception des TOM) des numéros convenus à l'avance en France (de 1 à 10 numéros par carte).

Les cartes internationales et nationales sont des cartes à mémoire qui peuvent être utilisées :

- directement dans les cabines téléphoniques équipées d'un publiphone à carte à mémoire ;
- à partir de tout autre poste ou cabine téléphonique, par l'intermédiaire d'un opérateur en composant le 10. (Avec la carte internationale pour obtenir un numéro accessible en automatique par le 19 : composez le 19 ~ 33 + indicatif manuel du pays du DOM ou du TOM.)

La carte société est utilisable à partir de n'importe

quel poste ou cabine téléphonique, par l'intermédiaire

d'un opérateur, en composant le 10

(ou le 19 ~ 33 + indicatif pour obtenir

un numéro accessible en automatique par le 19).

• Comment obtenir une carte ?

Vous devez être titulaire d'un compte téléphonique ou télex.

Pour obtenir la carte de votre choix, il suffit de vous adresser à votre agence commerciale des Télécommunications.

• Tarifs *

Abonnement annuel par carte :

- | | |
|------------------------------|------|
| - carte internationale | 60 F |
| - carte nationale | 40 F |
| - carte société | 40 F |

• Coût des communications téléphoniques :

- à partir d'un publiphone à cartes à mémoire il est appliqué le même tarif qu'à partir d'un poste d'abonné (sauf pour les communications locales qui sont taxées à la durée : 0,77 F toutes les 6 minutes) ;

- à partir de n'importe quel poste téléphonique ou cabine à pièces, par l'intermédiaire d'un opérateur :

. en métropole : 3,85 F la minute

(y compris pour les communications locales et de voisinage),

. de métropole vers les DOM-TOM ou les pays étrangers (et vice versa) : tarification manuelle habituelle.

De plus, une redevance opérateur de 6,50 F est perçue par communication.

Pour les autres services (communications télex, télémessages...) tarifications habituelles et redevance opérateur de 6,50 F par communication.

Carte vacances : sur le même principe que la carte Télécommunications société, cette carte, valable trois mois seulement, permet d'appeler par l'intermédiaire d'un opérateur trois numéros en France désignés à l'avance. Les coûts des communications sont les mêmes que pour la carte Télécommunications (abonnement gratuit).

attention

En cas de perte ou de vol d'une carte Télécommunications téléphoner immédiatement au 05 29 88 90 (appel gratuit) pour la mettre en opposition.

Les télécartes sont utilisables comme la carte Télécommunications dans les appareils à carte à mémoire.

Il y a deux types de télécartes :

- à 40 unités dont le prix est de 30,80 F*;
- à 120 unités dont le prix est de 92,40 F*.

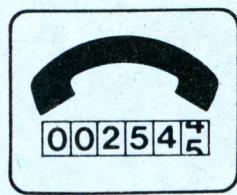
Ces télécartes sont en vente dans les agences commerciales des Télécommunications, les bureaux de poste, les débitants de tabac, les guichets SNCF et chez les revendeurs agréés reconnaissables grâce à une affiche « TÉLÉCARTE en VENTE ICI ».



appel des cabines

Vous pouvez désormais vous faire appeler dans toutes les cabines publiques signalées par un autocollant comportant le pictogramme ci-dessus.

Le numéro d'appel est indiqué dans la cabine : sur la carte de taxation; sur l'autocollant.



compteur téléphonique à domicile

Un compteur téléphonique installé à votre domicile vous permet de connaître le nombre d'unités pour les communications automatiques établies à partir de votre ligne.

Ce compteur nécessite la disponibilité d'un équipement spécial à votre central téléphonique.

Les communications obtenues par le 10 ne bénéficient pas de tarif réduit.

* Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur à la date du 21 octobre 1985.

télécommunications grand public

produits et services



minitel (voir aussi **télétel**)

Minitel est un terminal simplifié qui se connecte sur la ligne téléphonique. Il se compose d'un écran et d'un clavier et permet de communiquer avec des services d'informations. Ainsi, par le 11, vous obtenez le service de l'annuaire électronique au fur et à mesure de son ouverture dans les régions.

Deux modèles de Minitel sont mis à disposition des utilisateurs :

Minitel 1 qui vous est proposé sans supplément d'abonnement, en lieu et place du traditionnel annuaire papier, et ceci dans les régions équipées du service annuaire électronique. Pour les régions non encore équipées, il est possible de l'obtenir pour un prix de location de 85 F* par mois.

Minitel 10, appareil haut de gamme, est proposé pour un prix de location de 60 F* dans les régions équipées du service annuaire électronique, et de 145 F* dans les régions non équipées.

renseignez-vous auprès de votre agence commerciale des Télécommunications voir page 4

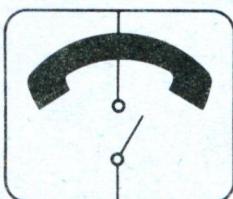


matériels pour handicapés

Une brochure intitulée *Matériels de télécommunications au service des personnes handicapées ou déficientes* est à la disposition des usagers dans les agences commerciales qui proposent :

- un combiné amplifié (15 db) réglable pour toute personne ayant des difficultés d'audition ;
- une bobine magnétique pour capsule téléphonique standard S 63 à l'usage des malentendants appareillés (prothèse avec la position T) ;
- un avertisseur lumineux d'appel téléphonique pour indication visuelle des appels ;
- des disques à gros chiffres, à repère ou en braille à appliquer sur les cadrons des appareils téléphoniques ;
- un poste téléphonique simplifié comportant 2 numéros préenregistrés pour appel d'urgence.

Une seconde brochure présente les matériels agréés que l'on peut se procurer auprès des réseaux privés de distribution ou directement auprès des constructeurs.



services supplémentaires des centraux électroniques

Ces services sont proposés aux abonnés raccordés sur certains centraux électroniques et disposant d'un des postes suivants : clavier simple, Digitel 2000, Fidelio, Chorus.

Renvoi temporaire

Permet à l'abonné de ne perdre aucun appel en cas d'absence en renvoyant tous les appels qui lui sont destinés vers un autre numéro de sa circonscription de taxe.

Indication d'appel en instance

Permet, grâce à un signal sonore, d'indiquer à un abonné déjà en communication qu'un deuxième essaie de le joindre.

Conférence à trois

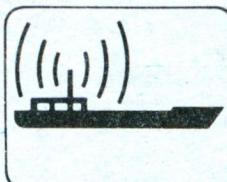
Permet au cours d'une communication de joindre un second correspondant. Lorsque la conférence est établie, les trois personnes peuvent s'entendre et parler simultanément. Ce service permet aussi à l'abonné de converser alternativement avec chacun de ses deux correspondants : le correspondant mis en attente n'entend pas la conversation des deux autres personnes.

Réveil automatique (voir aussi **réveil par téléphone**)

Permet à l'abonné de programmer, grâce à son appareil téléphonique, l'heure à laquelle il souhaite être appelé durant les 24 heures qui suivent sa demande. Plusieurs appels peuvent être programmés dans une même tranche de 24 heures.

Facturation détaillée

Pour bénéficier de ce service, voir page 9.



communications avec les navires en mer

Différentes possibilités sont offertes suivant l'équipement du navire, sa zone de navigation et sa distance des côtes.

Services manuels (équipement en ondes métriques ou VHF, hectométriques, décamétriques).

Appel par l'intermédiaire d'une station côtière française : adressez-vous directement à la station côtière française correspondant à l'équipement et à la zone de navigation du navire appelé (1).

Appel par l'intermédiaire d'une station côtière étrangère : adressez-vous au centre manuel international en composant le 19 33 00.

Service automatique par satellites (station terrienne de navire INMARSAT).

Suivant la zone de navigation, vous devez composer :
Océan Atlantique : 19 871 + n° à 7 chiffres du navire (1);
Océan Pacifique : 19 872 + n° à 7 chiffres du navire;
Océan Indien : 19 873 + n° à 7 chiffres du navire.

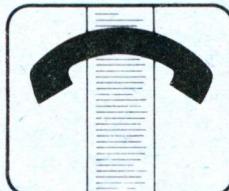
(1) Pour connaître les procédures d'appel, les numéros de téléphone des stations côtières françaises ou des navires abonnés au service automatique par satellites, adressez-vous au service des renseignements radiomaritimes : **Numéro Vert 05 19 20 21 (appel gratuit)**.

les télécommunications et l'entreprise

des facilités adaptées pour les professionnels

Si votre trafic téléphonique le justifie, l'Administration peut vous servir :

- des lignes d'abonnement groupées (un seul numéro pour un faisceau de lignes);
- des lignes d'extension spécialisées au trafic départ ou arrivée à des tarifs réduits.



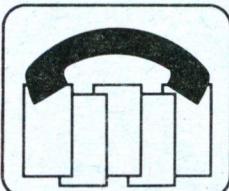
télex

Le service télex permet de communiquer par textes dactylographiques au moyen d'un téléimprimeur.

Ce service vous permet d'entrer en relation avec les 125 000 abonnés français et les 1 500 000 abonnés dans le monde.

Les facilités offertes par ce service sont mises à la disposition des usagers non abonnés dans les postes publics télex dont la liste figure dans l'annuaire télex qui peut être consulté dans toutes les agences commerciales et télèboutiques des télécommunications.

On peut aussi faire appel à des sociétés de service télex privées.



télétel

(voir aussi minitel)



Télétel est le nom donné au système français de vidéotex. Il comporte des terminaux Minitel, un réseau d'accès et des services d'informations.

Minitel est un terminal simplifié (écran + clavier) qui se connecte sur la ligne téléphonique (voir page 28).

Le service d'accès Télétel met en communication les terminaux Minitel et les services par les numéros suivants :

36 13 91 55 : l'utilisateur paie le tarif d'une communication locale et le fournisseur de service prend à sa charge la taxation de base transpac;

36 14 91 66 : l'utilisateur paie une taxe de base : 0,77 F* toutes les 120 secondes, ce qui inclut le paiement de Transpac (tarifs réduits aux mêmes heures que le téléphone);

36 15 91 77 : l'utilisateur paie une taxe de base : 0,77 F* toutes les 45 secondes quelle que soit l'heure d'appel.

5/8 des sommes recouvrées dans ce cas sont reversées par les PTT au fournisseur de service.

Pour tout ce qui concerne le service Télétel, adressez-vous à la division « Entreprises » de votre direction opérationnelle des Télécommunications ou à l'équipe télématica de votre direction régionale des Télécommunications.



télétex

Sur la base d'une norme internationale, le service télétex permet la transmission automatique de documents entre les mémoires de deux systèmes, par l'intermédiaire du réseau téléphonique commuté ou transpac. Ces deux réseaux sont interconnectés.

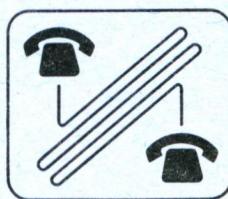
Il assure la compatibilité entre tous les terminaux participant au service (machines de traitement de textes, micro-ordinateurs, machines à écrire électroniques...) et permet de correspondre avec tous les abonnés télex.

Le courrier échangé est un véritable courrier d'affaires, transmis 24 h/24 h en toute sécurité et authentifié (échange de l'identifiant des terminaux, horodatage).

La transmission d'une page au format A 4 ne dure que 10 secondes environ et ne coûte, suivant la distance, que 0,77 F ou 1,54 F*.



audioconférence



**liaisons
spécialisées**

Les liaisons spécialisées sont des moyens de télécommunications établis de manière permanente entre deux installations permanentes.

Elles sont mises à la disposition exclusive d'un usager sous le régime d'un contrat de location-entretien.

Elles peuvent être utilisées pour transmettre la parole, l'écrit, les images, les données informatiques.

Ce service permet d'organiser à distance des réunions de travail entre plusieurs groupes dispersés sur le territoire.

Pour se réunir en audioconférence on peut utiliser les studios publics appelés télécentres, ouverts à tous.

les télécommunications et l'entreprise

renseignez-vous auprès de votre
agence commerciale des Télécommunications
voir page 4



télécopie

La télécopie permet de transmettre ou de recevoir sur un terminal (télécopieur), à partir d'une simple ligne téléphonique, sans aucune installation particulière des documents dactylographiés, manuscrits ou graphiques de format A 4 maximum (210 × 297 mm).

La transmission d'une page A 4 s'effectue entre télécopieurs compatibles agréés par l'Administration des PTT en trois minutes maximum, en fonction du type d'appareil utilisé.

Conformes aux normes de compatibilité internationale, la plupart des télécopieurs actuels communiquent entre eux quelle que soit leur marque, n'importe où dans le monde.



intercommunications

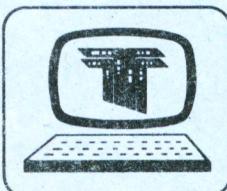
Ce sont des installations téléphoniques qui permettent d'établir des communications, d'une part, entre les postes téléphoniques de l'installation, d'autre part, entre ces postes et le réseau public.

Les intercommunications proposées par l'Administration offrent les capacités suivantes :

- 2 lignes réseaux, 3 postes intérieurs;
- 3 lignes réseaux, 7 postes;
- 4 lignes réseaux, 13 postes;
- 8 lignes réseaux, 16 postes;

S'adresser à son agence commerciale des Télécommunications.

On peut aussi s'adresser à des installateurs privés.



transpac

L'Administration offre une gamme complète de réseaux de transmission de données informatiques allant des liaisons spécialisées aux réseaux commutés parmi lesquels TRANSPAC qui permet à toutes les catégories d'utilisateurs d'accéder à l'informatique grâce à la simplicité de communication et à des tarifs totalement indépendants de la distance.

Pour tous renseignements sur ces réseaux, consultez votre agence commerciale des Télécommunications ou pour TRANSPAC :

Direction commerciale TRANSPAC,
Tour Maine-Montparnasse,
33, avenue du Maine, BP 145, 75755 Paris Cedex 15,
tél. : (1) 45 38 52 11, télex : 260676 F.



téléphone de voiture

Dans les limites de zones de couverture ce service permet des communications téléphoniques à partir ou à destination des voitures.

Tarifs*

Redevance mensuelle d'abonnement :

- abonnement monozone	125 F
+ monocentre province	250 F
+ monocentre Paris ou multicentre province	350 F
+ multicentre Paris	350 F
- abonnement bizonne (deux réseaux)	500 F
- abonnement multizone (450 MHz)	800 F
- abonnement national (150 MHz)	

Prix de la communication :

- dans le régime intérieur, une taxe de base toutes les 12 secondes (avec application de la modulation horaire des tarifs prévus pour le téléphone);
- dans le régime international, taxation en vigueur à partir d'un poste d'abonné.

Supplément radio à la charge du mobile pour tout appel émis ou reçu avec une franchise d'une minute si le mobile est demandé :

- une taxe de base toutes les 12 secondes pour les abonnés du service national et multizone;
- une taxe de base toutes les 30 secondes pour les autres abonnés.



eurosignal

Où que vous soyiez, vous pouvez, grâce à un récepteur miniature, recevoir un signal dont la signification a été préalablement convenue.

Tarifs* : redevances mensuelles

1. Abonnements :	
85,00 F par numéro d'appel national;	
170,00 F par numéro d'appel international.	
2. Location-entretien des récepteurs :	
récepteurs à 1, 2, 3 ou 4 numéros d'appel :	
1 ^{er} et 2 ^e récepteurs	271,98 F
3 ^e au 10 ^e récepteur	244,79 F
11 ^e au 20 ^e récepteur	231,18 F
21 ^e récepteur et au-delà	217,58 F

Le service eurosignal couvre les territoires de la France métropolitaine, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse.



numéro vert

Le numéro vert permet à l'entreprise abonnée d'offrir à tout ou partie de ses correspondants la possibilité de l'appeler gratuitement, elle-même prenant à sa charge le coût de la communication.

Ce nouveau mode de communication est destiné à provoquer et accélérer les multiples contacts nécessaires au développement de l'entreprise.

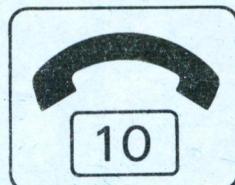
A cet effet, il est attribué à l'abonné un numéro téléphonique spécifique à 8 chiffres commençant toujours par 05.

Pour appeler un numéro vert : composez directement le numéro à 8 chiffres.

Le service 05 est devenu international par l'ouverture de la liaison France/États-Unis dans les deux sens.

Pour tous renseignements, composez le 05 19 33 33.

Vous trouverez en fin des pages blanches la liste des abonnés numéro vert accessibles de ce département.



carte télécommunications

Grâce à la carte Télécommunications vous pouvez faire imputer automatiquement sur votre compte des communications téléphoniques ou télex passées par vous ou vos représentants à partir de n'importe quel poste ou cabine téléphonique en France (à l'exception des TOM).

Les avantages de la carte Télécommunications : téléphoner de partout, n'importe où, sans paiement immédiat.

Trois options de carte vous sont proposées : voir les conditions page 27.



répondeurs téléphoniques

Partez tranquille, ils répondent pour vous.

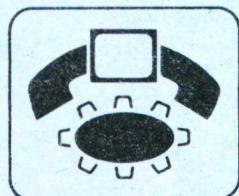
Trois types de répondeurs :

le répondeur simple permet de répondre aux appels en diffusant des informations que vous avez préenregistrées;

le répondeur enregistreur vous retransmet en plus les messages de vos correspondants;

le répondeur à interrogation à distance permet de consulter et d'effacer à distance les messages de vos correspondants.

Pour acheter un répondeur aux PTT, adressez-vous à votre agence commerciale. Vous pouvez également louer ou acheter un répondeur dans le commerce (dans ce cas, assurez-vous qu'il est « agréé PTT »).

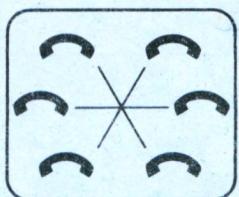


visioconférence

Ce service permet de tenir des réunions à distance alliant image et son à partir de salles spécialement aménagées.

Le réseau est actuellement composé de 10 salles publiques, accessibles sur simple réservation : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse.

Les entreprises peuvent être également équipées de studios privés.

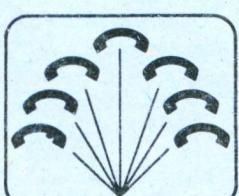


la réunion-téléphone

Vos réunions se multiplient avec vos partenaires éloignés (réunions de concertation, de suivi...).

Gagnez du temps avec la réunion-téléphone : de votre bureau, vous dialoguez avec eux sans vous déplacer (jusqu'à 20 personnes).

Réservation : 05 30 03 00 (appel gratuit).



audiphone

Audiphone permet à une entreprise (ou une administration, une collectivité locale, ...) à partir d'une ligne téléphonique unique, de diffuser des informations à un grand nombre de personnes qui appellent simultanément.

Vous trouverez en fin des pages jaunes la liste des abonnés Audiphone accessibles de ce département.

radiocom 200

Les services Radiocom 200 permettent aux personnes en déplacement d'échanger des communications :

- avec d'autres mobiles appartenant à une flotte, ou avec une base, au sein d'un réseau d'entreprise;
- avec d'autres abonnés du réseau téléphonique public.

Le service mixte autorise à la fois l'accès au réseau d'entreprise et au réseau téléphonique.

Les tarifs*

Frais d'accès au réseau :

- frais de dossier pour service radioélectrique : 200 F par flotte de mobiles;
- frais d'accès au réseau téléphonique public : 250 F par mobile public ou mixte.

Redevance mensuelle d'abonnement :

- réseau privé : 35 F par mobile;
- réseau téléphonique public : tarif en vigueur dans la circonscription de taxe du lieu d'implantation du relais choisi, par mobile public ou mixte.

Communications :

- réseau privé : utilisation du canal radio par le demandeur, 0,10 taxe de base/seconde;
- réseau téléphonique public :
 - . utilisation du canal radio, mobile demandé ou demandeur, 0,10 taxe de base/seconde (une franchise de 15 secondes existe pour le mobile demandé);
 - . utilisation du réseau téléphonique public, taxation en vigueur avec tarifs réduits aux horaires concernés.

Radiocom 200 couvre actuellement trois villes : Paris, Lyon et Marseille.

Un annuaire des fournisseurs, des matériels et services privés et des principaux services officiels des Télécommunications est publié chaque année par l'AFUTT (Association Française des Utilisateurs du Téléphone et des Télécommunications), BP n° 1, 92430 Marnes-la-Coquette, tél. : (1) 47 41 09 11
— Prix : 235 F TTC, édition 1985-1986.

l'annuaire

de la couleur,
des informations départementales,
des pages jaunes rénovées,
ce sera
dans le nouvel annuaire qui vous sera proposé,
sans aucun supplément de prix, en 1987

Vos inscriptions dans l'annuaire

Votre abonnement téléphonique vous donne droit à deux inscriptions gratuites dans l'annuaire : l'une en liste alphabétique, l'autre, s'il y a lieu, en liste professionnelle.

Vos inscriptions comprennent :

- vos nom, prénoms ou en leur lieu et place votre dénomination sociale ou commerciale;
- votre adresse;
- votre numéro d'appel.

Particuliers, dans les pages blanches, personnalisez vos inscriptions.

Gratuitement, vous pouvez ajouter :

- une mention complémentaire, le prénom d'une deuxième personne, les autres utilisateurs de votre ligne.

Renseignez-vous auprès de votre agence commerciale des Télécommunications.

Professionnels, inscrivez-vous dans les pages jaunes si vous n'y figurez pas actuellement.

Appelez votre agence commerciale des Télécommunications. Plus de 2 000 rubriques professionnelles sont à votre disposition.

Vous avez également droit à des inscriptions supplémentaires gratuites, si vous êtes associé dans l'exercice d'une profession libérale, pour que chaque associé soit classé à son nom.

Professionnels, l'annuaire est votre carte de visite : souscrivez des inscriptions supplémentaires et des annonces publicitaires payantes

Vous désirez donner plus d'informations sur vos activités !

Si vous êtes titulaire d'un abonnement principal, ou utilisateur autorisé par le titulaire, vous pouvez souscrire :

en liste alphabétique (pages blanches) :

- une adjonction à la suite du prénom ou de la raison sociale (mention repérée par deux signes *),
- des inscriptions supplémentaires vous permettant de figurer à d'autres classements (dénominations différentes, autres localités) et de faire connaître les principaux dirigeants ou les services de votre entreprise. Le numéro d'appel des inscriptions supplémentaires est précédé du signe *.
- des caractères gras, des bas de pages répétitifs;

en liste professionnelle (pages jaunes) :

- des inscriptions supplémentaires, avec ou sans caractères gras,
- des annonces informatives permettant à vos clients actuels et potentiels de retrouver ou de découvrir votre entreprise ou votre commerce.

Renseignez-vous auprès de votre agence commerciale ou de l'Office d'annonces (ODA), régisseur exclusif de la publicité dans les annuaires des abonnés au téléphone et au télex.

Attention. — La vérification et la préparation des inscriptions supplémentaires nécessitent un certain délai

les règles de classement

- en liste alphabétique, les inscriptions sont classées sous leur localité;
- en liste professionnelle, sous la rubrique, puis sous la localité.

L'ordre de parution est le résultat de la prise en compte de tous les éléments de classement alphabétique suivants, dans l'ordre :

1. noms (noms simples avant noms composés), ou premier mot de la dénomination choisie par l'abonné;
2. prénoms, en cas d'homonymie (prénoms simples avant prénoms composés);
3. adresse, en cas d'homonymie complète;
4. numéro d'appel.

Exemples :

DUPONT (Société des produits) 11 r Bellecourt	(1) 43 51 12 07
DUPOND Alain 5 r Renoir	(1) 43 22 34 21
» Alain 5 r Renoir	(1) 43 22 35 07
» Alain 10 r Signac	(1) 43 10 98 04
» Jean 25 pl Liszt	(1) 43 23 19 03
» Jean-Claude 4 av Pierre Lescot	(1) 43 96 11 01
DUPOND-DURAND Jean 3 pl des Victoires	(1) 43 28 04 97

Remarque. — Pour faciliter la recherche des abonnés homonymes, le nom commun à plusieurs utilisateurs n'est mentionné qu'une fois et est remplacé par des guillemets.

et la souscription est close plusieurs semaines avant la date d'arrêt des listes.

Seuls les représentants de l'Office d'annonces (ODA), porteurs d'une carte officielle (modèle ci-dessous) sont habilités, à l'exclusion de toute autre personne, à recueillir vos souscriptions. Exigez la présentation de cette carte avant de signer tout contrat pour insertion de publicité dans les Annuaires officiels des PTT.



Office d'annonces

136, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
tél. : (1) 46 24 12 12



L'Office d'annonces adhère comme membre actif au BVP (Bureau de vérification de la publicité) et s'engage à suivre ses avis.

Il s'efforce de lui-même d'éliminer de ses colonnes la publicité mensongère, fallacieuse ou trompeuse. Si cependant ses lecteurs avaient des réclamations de cet ordre à formuler, il leur recommande d'écrire au BVP, BP 45, 75362 Paris Cedex 08.

l'annuaire

renouvellement de l'annuaire

L'annuaire officiel des abonnés au téléphone est renouvelé chaque année : un bon de retrait gratuit est adressé à chaque abonné lors de sa parution.

Chaque abonné a droit à un annuaire par ligne principale ordinaire. Des annuaires supplémentaires sont en outre proposés en fonction du nombre de lignes d'extension.

Ne négligez pas de retirer votre nouvel annuaire.

Ne conservez pas d'annuaires périmés.

En consultant d'abord un annuaire à jour, vous éviterez un appel au centre de renseignements.

Vous gagnerez du temps.

Vous économiserez de l'argent.

Nappelez le centre de renseignements que si votre recherche a été infructueuse.

Service annuaire électronique

Le moment venu, un Minitel vous sera proposé pour accéder au service de l'annuaire électronique.

Si vous l'acceptez, il remplacera pour vous l'annuaire papier. Il vous permettra de consulter la liste de tous les abonnés français, mise à jour régulièrement.

vente des annuaires

En dehors de l'annuaire départemental remis gratuitement à chaque abonné, les annuaires sont en vente : tarif, voir tableau au verso.

Les annuaires officiels des départements sont édités à des périodes différentes (voir tableau page suivante).

Selon le moment de votre commande, vous recevrez l'édition de l'année en cours ou de l'année précédente.

pour les obtenir

à domicile

si vous êtes abonné au téléphone, vous adressez la demande d'achat ci-dessous au centre de répartition et de vente des annuaires, 91308 Massy Cedex. Le règlement s'effectuera par imputation sur votre facture téléphonique ;

si vous n'êtes pas abonné au téléphone, vous adressez au centre de répartition et de vente des annuaires une demande écrite accompagnée d'un titre de paiement établi à l'ordre de :

Régie de recettes SNEAT/CRVA.

vous pouvez acheter l'annuaire de votre département :

- dans les bureaux de poste pendant la période de la distribution de l'annuaire ;
- dans les agences commerciales ou les télérubriques des télécommunications, toute l'année ;
- au centre de répartition et de vente des annuaires, 5, rue Émile-Baudot, 91 Massy pour l'ensemble des annuaires.

vous pouvez également obtenir :

l'annuaire sur microfiches à tarif réduit

les annuaires téléphoniques et télex étrangers

Pour tous renseignements ou pour vos commandes, adressez-vous au Centre de répartition et de vente des annuaires, 91308 Massy Cedex
tél. : (1) 60 11 52 00.

bulletin officiel des PTT

Pour le consulter, s'adresser aux bureaux de poste.

demande d'achat d'annuaires téléphoniques ou télex commande à l'exemplaire

je désire recevoir les annuaires désignés ci-après :	format*	quantité	année d'édition
liste alphabétique de Paris			
liste par professions de Paris			
liste par rues de Paris (édition 1985)			
liste par rues de Lyon-Villeurbanne (édition 1985)			
liste par rues de Marseille (édition 1984)			
autres départements ou autres annuaires (précisez)			
annuaire télex, télécopie			

* Préciser le format souhaité : (réduit = R ou normal = N) ; voir au verso les départements existant en format réduit.



l'annuaire

Prix de vente et mois de parution des annuaires téléphoniques et télex sur support papier, édition 1986

Les annuaires de l'édition 1985 comportent, de même que l'annuaire électronique, les prix de vente applicables à cette édition.
Renseignez-vous auprès de votre agence commerciale. Des frais de port sont perçus pour chaque commande expédiée à domicile.

Départements	Prix de vente			Mois	Prix de vente			Mois	Prix de vente			Mois			
	Domicile		Guichet		Domicile		Guichet		Domicile		Guichet				
	FN	FR			FN	FR			FN	FR					
Ain*	28,00	41,50	37,50	Janv.	Landes*	17,00	30,50	26,50	Mars	Vaucluse*	28,00	47,60	41,50	Sept.	
Aisne*	28,00	41,50	37,50	Août	Loir-et-Cher*	17,00	30,50	26,50	Janv.	Vendée*	28,00	41,50	37,50	Janv.	
Allier*	17,00	30,50	26,50	Janv.	Loire*	33,00	47,60	41,50	Sept.	Vienne*	28,00	30,50	26,50	Déc.	
Alpes-de-Haute-Provence	11,00	20,50	Janv.	Loire (Haute-)	17,00	20,50	Janv.	Août	Vienne (Haute-)*	28,00	30,50	26,50	Août		
Alpes (Hauts-)	11,00	20,50	Mars	Loire-Atlantique*	39,00	58,60	52,50	Mars	Vosges*	17,00	30,50	26,50	Août		
Alpes-Maritimes*	39,00	64,30	58,60	Mai	Loiret*	28,00	47,60	41,50	Août	Yonne*	17,00	30,50	26,50	Mai	
Ardèche*	17,00	30,50	26,50	Janv.	Lot	17,00	20,50	Janv.	Juill.	ville de Paris					
Ardennes*	17,00	30,50	26,50	Janv.	Lot-et-Garonne*	17,00	30,50	26,50	Juill.	liste alphabétique				Avril	
Ariège	11,00	20,50	Janv.	Lozère	11,00	20,50	Janv.	trois volumes brochés*	50,00	80,50	69,60				
Aube*	17,00	30,50	26,50	Août	Maine-et-Loire*	28,00	47,60	41,50	Mai	trois volumes reliés*	56,00	86,50			
Aude*	17,00	30,50	26,50	Janv.	Manche*	28,00	47,60	41,50	Mars	liste par professions				Janv.	
Aveyron*	17,00	30,50	26,50	Juill.	Marne*	28,00	47,60	41,50	Oct.	deux volumes brochés*	39,00	64,30	58,60		
Belfort (Territoire de)	11,00	20,50	Mars	Marne (Haute-)	11,00	20,50	Mars	deux volumes reliés*	44,00	69,30					
Bouches-du-Rhône*	50,00	80,50	69,60	Sept.	Mayenne*	17,00	30,50	26,50	Mai	liste par rues (édit. 1985)	80,00	100,00		Mars	
Calvados*	28,00	47,60	41,50	Juin	Meurthe-et-Moselle*	28,00	47,60	41,50	Oct.	Île-de-France					
Cantal	11,00	20,50	Janv.	Meuse	11,00	20,50	Janv.	Hauts-de-Seine*	39,00	64,30	58,60	Mars			
Charente*	17,00	30,50	26,50	Avril	Morbihan*	28,00	47,60	41,50	Seine-Saint-Denis*	39,00	64,30	58,60	Fév.		
Charente-Maritime*	28,00	47,60	41,50	Avril	Moselle*	33,00	52,60	46,50	Val-de-Marne*	39,00	64,30	58,60	Fév.		
Cher*	17,00	30,00	26,00	Sept.	Nièvre*	17,00	24,50	19,50	Essonne*	39,00	58,60	58,60	Mai		
Corrèze*	17,00	24,50	19,50	Janv.	Nord*	50,00	79,50	69,60	Val-d'Oise*	33,00	52,60	46,50	Mai		
Corse-du-Sud	11,00	20,50	Mai	Oise*	28,00	47,60	41,50	Yvelines*	39,00	64,30	58,60	Avril			
Corse (Haute-)	11,00	20,50	Mai	Orne*	17,00	30,50	26,50	Seine-et-Marne*	33,00	52,60	46,50	Avril			
Côte-d'Or*	28,00	41,50	37,50	Déc.	Pas-de-Calais*	39,00	58,60	58,60	ville Lyon-Villeurbanne rues	40,00	50,00		Nov.		
Côtes-du-Nord*	28,00	47,60	41,50	Fév.	Puy-de-Dôme*	28,00	47,60	41,50	ville Marseille rues	40,00	40,00				
Creuse	11,00	20,50	Janv.	Pyrénées-Atlantiques*	28,00	47,60	41,50	DOM							
Dordogne*	17,00	30,50	26,50	Mars	Pyrénées (Hauts-)	17,00	30,50	26,50	Guadeloupe	11,50	25,00				
Doubs*	28,00	30,50	26,50	Août	Pyrénées-Orientales*	17,00	41,50	37,50	Guyane	11,50	21,00				
Drôme*	28,00	41,50	37,50	Oct.	Rhin (Bas-)*	39,00	52,60	46,50	Martinique	11,50	25,00				
Eure*	28,00	41,50	37,50	Juill.	Rhin (Haut-)*	28,00	47,60	41,50	Réunion	11,50	25,00				
Eure-et-Loir*	28,00	30,50	26,50	Juill.	Rhône*	50,00	75,30	69,60	Saint-Pierre et Miquelon	11,50	18,00				
Finistère*	33,00	52,60	46,50	Fév.	Saône (Haute-)	17,00	24,50		télex (édit. 1985)	52,00	77,30				
Gard*	28,00	45,10	39,00	Janv.	Saône-et-Loire*	28,00	47,60	41,50	fluvial (édit. 1985)	11,50	21,00				
Garonne (Haute-)*	39,00	58,60	52,50	Nov.	Sarthe*	28,00	41,50	41,50	télécopie (édit. 1985)	11,50	18,00				
Gers	11,00	20,50	Fév.	Savoie*	28,00	41,50	37,50								
Gironde*	39,00	64,30	58,60	Janv.	Savoie (Haute-)*	33,00	47,60	41,50							
Hérault*	33,00	52,60	46,50	Sept.	Seine-Maritime*	39,00	58,60	58,60							
Ille-et-Vilaine*	33,00	52,60	46,50	Juin	Sevres (Deux-)*	17,00	30,50	26,50							
Indre	17,00	30,50	Nov.	Somme*	28,00	47,60	41,50								
Indre-et-Loire*	28,00	47,60	41,50	Mars	Tarn*	17,00	30,50	26,50							
Isère*	39,00	58,60	52,50	Nov.	Tarn-et-Garonne	17,00	24,50								
Jura	17,00	30,50	Août	Var*	39,00	64,30	58,60								

demande d'achat d'annuaires téléphoniques ou télex

à envoyer au

Centre de répartition et de vente des annuaires
5, rue Émile-Baudot, 91308 Massy Cedex

Tél. : (1) 60 11 52 00

Nom ou raison sociale (en majuscules)

Numéro, rue, lieu-dit

Code postal

Bureau distributeur

Numéro de téléphone

Verwendung des Fernsprechbuchs und Tätigen von Anrufen

Notdienste

Pompiers	Feuerwehr	siehe S. 1
Ambulance	Notruf	siehe S. 1
Police	Polizei	siehe S. 1

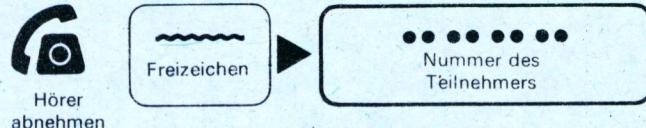
Diese Nummern stehen ebenfalls im jeweiligen Stadtverzeichnis

Einige nützliche Telefonnummern

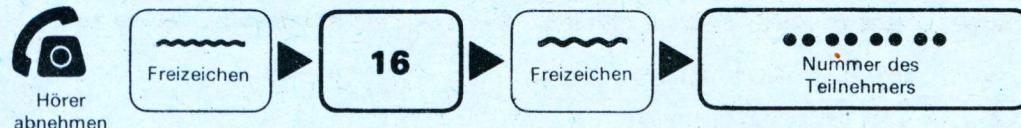
Auskunft (Inland)	siehe S. 3
Auskunft (Ausland) 19.33 + Vorwahl	siehe S. 20
Telegramme	siehe S. 26

Bedienung und Gebühren

Um einen Abonnenten aus PARIS/ILE DE FRANCE zu erreichen



Um einen Abonnenten in die Departements innerhalb Frankreichs zu erreichen (außer PARIS/ILE DE FRANCE)

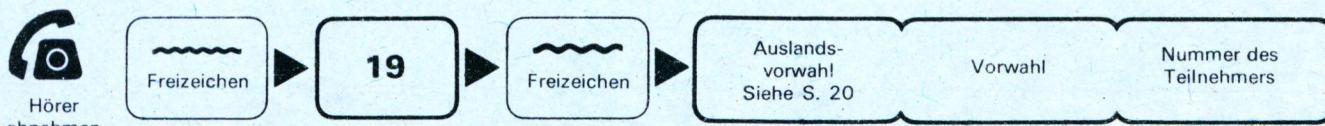


Gebühren : Siehe S. 13 und folgende

- die Gebühren sind von der Entfernung und der Gesprächsdauer abhängig
- Innerhalb Frankreichs, über 100 km, sind die Gebühren unabhängig von der Entfernung
- eine Gebührenermäßigung tritt an Abenden und Wochenenden ein (siehe S. 13)

Auslandsgespräche

Bei den meisten Ländern ist Durchwahl möglich, die Gebühren für Auslandsgespräche sind von Land zu Land verschieden. Siehe S. 20



Bei Anrufen in Länder ohne Durchwahlmöglichkeit 19.33 + Auslandsvorwahl wählen (siehe S. 20).

notes